



CONCOURS DE PROJETS EN PROCEDURE SUR INVITATION POUR LA TRANSFORMATION, L'EXTENSION ET LA RENOVATION DES ATELIERS DE LA FOVAHM A SAXON

**RAPPORT DU JURY / JANVIER 2019**

## **ORGANISATEUR ET MAITRE DE L'OUVRAGE**

Le présent concours de projets est organisé par la "Fondation Valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales" (FOVAHM), mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec l'office de coordination des institutions sociales et le service cantonal des bâtiments.

Le secrétariat du concours est assumé par la FOVAHM.

## **SITUATION ACTUELLE**

La FOVAHM accompagne des personnes handicapées mentales adultes dans des structures d'hébergement (homes, foyers, appartements, soutien à domicile) et d'accompagnement de jour (centres de jour, ateliers intramuros, ateliers intégrés, intégrations individuelles en entreprise). Ses prestations sont offertes sur toute la partie francophone du Valais.

Le site de Saxon a été le premier créé par la FOVAHM. Il a ouvert ses portes en 1975. Le home, la cuisine, la cafétéria et la piscine ont été restaurés en 1994. L'aile abritant l'administration, les ateliers, les centres de jour et la salle de gymnastique doivent maintenant être remis à jour (isolation, chauffage et matériaux).

De plus il faut revoir les locaux en fonction de leur utilisation future. Ainsi, la partie administration demande une réorganisation des locaux au vu de l'extension des prestations qui ont doublé en dix ans. La partie ateliers, centres de jour et sports doit être adaptée aux productions et accompagnements actuels qui ont évidemment changé en près de cinquante ans.

Il est prévu l'augmentation du nombre d'ateliers (de 6 à 7) dû au remplacement d'un atelier blanchisserie par un double atelier alimentaire. Pas de changement quant au nombre de centres de jour (2), mais adjonction de locaux supplémentaires au vu de l'évolution des activités d'accompagnement au regard des situations complexes d'handicap à gérer. Comme déjà écrit, à l'administration, l'augmentation des prestations liées à l'augmentation du personnel nécessitent de nouveaux espaces.

Les bâtiments de la PAV (Pierre-à-Voir) à rénover et améliorer hébergent l'administration pour l'ensemble de l'institution, un atelier métal, un double atelier

bois, un atelier polyvalent, deux CJA (centre de jour atelier). Les ateliers / CJA actuels permettent l'accueil de 64 travailleurs alors que l'administration/direction est composée de 15 personnes (17 personnes après rénovation).

L'atelier blanchisserie a été déplacé sur un autre site de la Fondation (Martigny) et devra être remplacé par un double atelier alimentaire actuellement en activité provisoire sur le site de Sion. Le double atelier menuiserie va demeurer mais les travaux qui y sont effectués ont changé au fil des années et demandent un aménagement différent, tout comme l'atelier métal. Quant à l'atelier polyvalent, lui aussi a vu ses activités changer et demande un réaménagement et une modularité plus grande pour permettre une meilleure adaptation future. Ce qui amènera le nombre de travailleurs handicapés à 80.

Pour la partie sports, il faut revoir les vestiaires de la piscine qui a été refaite en 1994, mais entièrement réaffecter les locaux et vestiaires de la salle de gymnastique sous utilisés.

Il faudra également revoir l'ensemble du système de chauffage et rafraîchissement et mettre les bâtiments aux normes sismiques et thermiques. Nous allons aussi devoir réétudier les aménagements extérieurs, y compris les places de parc pour l'ensemble du site et les circulations internes et externes.

## **GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 8.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa b<sup>bis</sup> de l'AIMP du 25 novembre 1994 (état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

## RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le Maître de l'ouvrage, le Jury et les concurrents l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

## PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse.
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

## LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

## PARTICIPANTS

Les architectes suivants ont été invités à participer au concours :

- Cagna + Wenger architectes, Sion
- Delaloye architectes, Martigny
- iT sàrl architectes, Martigny
- Denis et Xavier Chavaz, Sion
- Joachim Staub architecte, Martigny
- Memento architecture, Sion

Le bureau d'architectes Cagna + Wenger architectes SA à Sion, auteur des études préliminaires et de l'estimation des coûts, est autorisé à participer au concours, car il met à disposition les documents qu'il a produits.

Chaque architecte invité doit obligatoirement former un groupe pluridisciplinaire avec un ingénieur civil de son choix.

## JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Philippe Venetz	Architecte cantonal
Membres non-prof. :	Karin Perraudin Jean – Marc Dupont Daniel Zufferey	Présidente FOVAHM Directeur FOVAHM Resp. sect. socioprofessionnel FOVAHM
Membres prof. :	Geneviève Bonnard Christian Suter Frank Séverin	Architecte Monthey Architecte Sion Ingénieur civil Montreux
Suppléants non-prof. :	Jean-Noël Clausen	Resp. des Ressources FOVAHM
Suppléants prof. :	Laurent Mayoraz	Architecte SBMA
Experts :	Margot Venetz	Cheffe de l'office coordination des institutions sociales

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme, l'économie, l'écologie, etc., le jury peut durant le jugement, faire appel à des experts. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

### EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA. Il a porté sur les points suivants:

1. Délais de rendu
2. Respect du périmètre
3. Respect des prescriptions officielles
4. Programme des locaux
5. Valeurs statistiques

Tous les projets respectent les points énoncés ci-dessus.

### JUGEMENT

Le jury s'est réuni le mardi 11 décembre 2018 à la FOVAHM à Saxon. Tous les membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets, à l'exception de Mme Karin Perraudin, excusée, qui est remplacée par M. Jean-Noël Clausen, membre suppléant.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury décide d'admettre tous les projets au jugement.

### REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Au cours de son analyse, le jury a pu apprécier les propositions des architectes. Il relève que les 6 projets proposés sont de grande qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

### CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Expression architecturale.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Rationalité de l'organisation proposée.
- Economie générale du projet.

### ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

#### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale et de fonctionnement.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 Epure
- N° 4 Jacques a dit et Pierre a vu
- N° 6 Daytona

Le jury a ensuite analysé les 3 projets restants avec les critères définis à l'article 1.14 du programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier la qualité des circulations, des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

### CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 40'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 <sup>er</sup> prix	2	TETRIS	Fr. 16'000. --
2 <sup>e</sup> prix	3	NOYAU DUR	Fr. 11'000. --
3 <sup>e</sup> prix	5	MISSION	Fr. 7'000.--

A titre de reconnaissance pour le travail effectué, le jury décide également d'attribuer une indemnité de Fr. 2'000. -- aux trois bureaux non classés.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes de mise en place des circulations, de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **n° 2 " TETRIS "**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond à l'ensemble des prestations d'architecte définies à l'article 3 du règlement SIA 102, édition 2003, ainsi qu'aux prestations d'ingénieur civil nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 10 janvier à 17h30**, au 1<sup>er</sup> étage du Home Pierre à Voir à Saxon.

Les projets resteront ensuite exposés du vendredi 11 au vendredi 25 janvier 2019, de 15h30 à 17h30, sauf les samedis et dimanches.

## APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A L'UNANIMITÉ.

décide d'attribuer le premier prix au projet

n° 2 " TETRIS " .....

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

| Saxon, le 11 décembre 2018

Philippe Venetz

Karin Perraudin

EXCUSEE

Jean-Marc Dupont

Daniel Zufferey

Jean-Noël Clausen

Geneviève Bonnard

Christian Suter

Frank Séverin

Margot Venetz

Laurent Mayoraz



**1<sup>er</sup> prix : N° 2 TETRIS Fr. 16'000.-**

**Auteurs : Mémento architecture Sàrl Hubert & Torrent  
Architectes Ingénieurs  
Sion Martigny**

**Collaborateurs :**

Tiago Féliciano David Torrent  
Bob Morard

Par l'ajout de deux modestes agrandissements et par le déplacement de certaines fonctions, le projet propose une solution convaincante.

L'auteur a parfaitement compris le fonctionnement du centre en proposant deux entrées liées aux deux places d'accueil réaménagées. L'actuelle entrée Nord reste l'entrée principale du centre Pierre-Avoir pour les résidents et pour les personnes externes travaillant dans les ateliers. L'entrée Est devient l'entrée de l'administration de la Fovahm, déplacée à l'étage du volume de la salle de gymnastique.

Ainsi le corps de bâtiment Nord est entièrement dédié aux ateliers. Les ateliers alimentaires occupent le secteur administratif déplacé. Ils sont en lien fonctionnel avec la cuisine et le restaurant, permettant une logistique commune pour les livraisons et les déchets. Le jury apprécie l'intégration de cette zone de service dans l'aile sud allongée, pour un gain qualitatif de l'accès au bâtiment des logements. La circulation intérieure est optimisée, par la création d'une liaison au restaurant et par la liaison au jardin. On peut ainsi relier toutes les fonctions par l'intérieur tout en maintenant les cheminements extérieurs. Les quelques modifications apportées dans l'aménagement des ateliers répondent au cahier des charges. La position du bureau MSP du secteur alimentaire, proche de l'entrée, permet l'accueil des travailleurs et l'orientation des visiteurs.

L'ancienne salle de gymnastique reçoit au rez-de-chaussée les deux centres de jour. L'aile est agrandie pour offrir la surface nécessaire. L'agrandissement permet la liaison intérieure au couloir des ateliers. La position de plain-pied des deux unités est très appréciée, par contre la position de la salle sensorielle au sous-sol n'est pas adéquate, l'espace manquant de hauteur. Le jury estime que l'organisation intérieure des deux centres présente un potentiel d'optimisation : la partition de l'atelier principal en trois espaces est à trouver et la position de la salle sensorielle

entre les deux unités serait idéale. Il en découlerait une incidence sur la profondeur de l'extension. Un respect de la statique de cette aile reste à prouver.

L'administration s'étend sur l'étage, la rendant indépendante des activités du centre, ce qui convient bien au fait qu'elle est l'administration centralisée de la Fovahm.

Pour la mise aux normes de l'enveloppe thermique, le projet propose d'emballer la structure actuelle et de revêtir le bâtiment d'une peau en aluminium profilé extrudé.

Si la matérialisation béton actuelle est abandonnée, la modénature des façades soulignant l'horizontalité des contrecœurs est reprise. Le jury juge la réponse adéquate et sensible. La preuve économique de la peau proposée reste toutefois à faire, la problématique de la maîtrise des coûts étant importante.

Le projet présente un volume dans la moyenne inférieure.

Par la clarté des options prises, le projet répond aux attentes de la Fovahm.

### **Structures porteuses**

Le projet prévoit la démolition et la construction d'un nombre important de murs. Plusieurs d'entre eux indiqués comme des refends dans l'avis sismique sont démolis. Le projet présente toutefois un potentiel suffisant de stabilisation horizontale avec les murs existants et les murs à construire. Nous recommandons néanmoins que la sécurité parasismique de l'ouvrage soit validée par l'ingénieur dès la phase avant-projet.

La transformation de l'extrémité de l'aile sud devra faire l'objet d'une attention particulière, la stabilité de la façade est et celle de la toiture durant les travaux ne semblant pas assurées. Comme évoqué ci-dessus, l'extension prévue côté est pourrait être plus profonde. Le décalage vers l'est des locaux en façade permettrait de maintenir et si besoin renforcer les structures porteuses existantes dans l'alignement du mur est de la cage d'escalier. Ceci serait plus favorable pour soutenir l'étage et la toiture.

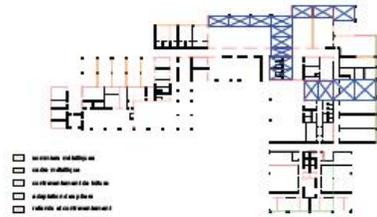


**Accès - Circulation**

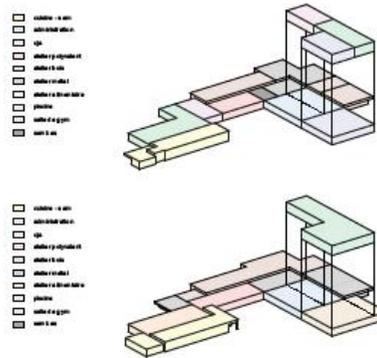
L'élément principal du projet est avant tout de régler les accès au bâtiment ainsi que les circulations dans le site. Le projet distingue trois zones clairement définies pour les accès. La première se trouve au nord-ouest accueillant l'entrée principale du bâtiment, l'accès aux logements, une zone de 20 places de parc ainsi qu'une place de décharge. La deuxième zone se situe au sud-est, cette zone est dédiée à la deuxième entrée, à l'accès de tous les clients, ainsi qu'un parking de 20 places de parc. La troisième zone est la cour intérieure où les utilisateurs peuvent se retrouver durant les heures de pause, pour partager un moment ensemble dans un lieu chaleureux.

**Typologie**

La typologie se veut simple et ordonnée. Le concept de distribution est d'être un bâtiment déployé une connexion entre toutes les différentes zones programmatiques. La distribution agit comme un espace de médiation permettant une liaison de la tête à la queue. En relation avec l'entrée principale, autour des vestiaires, ainsi que le bureau du responsable des ateliers, puis s'entrouvert une séquence de distributeurs aux différents ateliers. Les ateliers sont tous accessibles à l'extérieur du plan afin de profiter des façades, ainsi que le centre du plan accueille les services, la technique, ainsi que la circulation. Les murs porteurs sont respectés au maximum.



- accès principal des ateliers
- accès aux logements
- accès de la deuxième entrée de la tête
- accès à la cour intérieure
- accès à la cour intérieure



REPRÉSENTATION DU PROGRAMME

**Matériau - Structure**

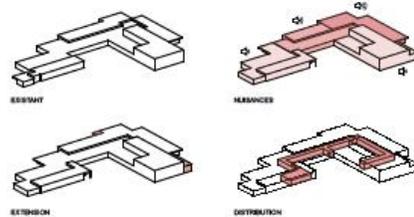
Le choix s'est porté sur une façade ventilée constituée d'un bardage en aluminium brut extrudé. Ce matériau est découpé et travaillé dans le prolongeur par une succession de plans et de bandeaux absorbant la masse ainsi que les longueurs de bégaiement, mais un front lisse, le renvoyant à un résultat simple. La fonction des ateliers suggère l'emploi d'un matériau industriel et standard, mais qui se veut au même temps intemporel et contemporain. Ce matériau permet une réflexion du contexte paysager qui diffère au gré des saisons, l'intégrant parfaitement dans son environnement. Structuralement le projet tient un respect envers la structure existante, qui sera renforcée par endroits.

**Extension**

La principale extension chauffée du bâtiment est concentrée dans l'angle sud-est, orienté vers l'extérieur du site pour des questions de mise en œuvre. La deuxième extension est très minimale, elle se trouve au nord du bâtiment.

**Nuances**

Les zones de nuances sont progressives, le blanc et le gris sont des zones aux nuances faibles. La zone intermédiaire est une zone aux nuances moyennes. L'angle du bâtiment est le plus actif, regroupant les nuances fortes.



**PHASES 1**

**A -** accès principal des ateliers et accès aux logements  
 122 A, 40 m de long sur 10 m de large  
 122 A, 40 m de long sur 10 m de large

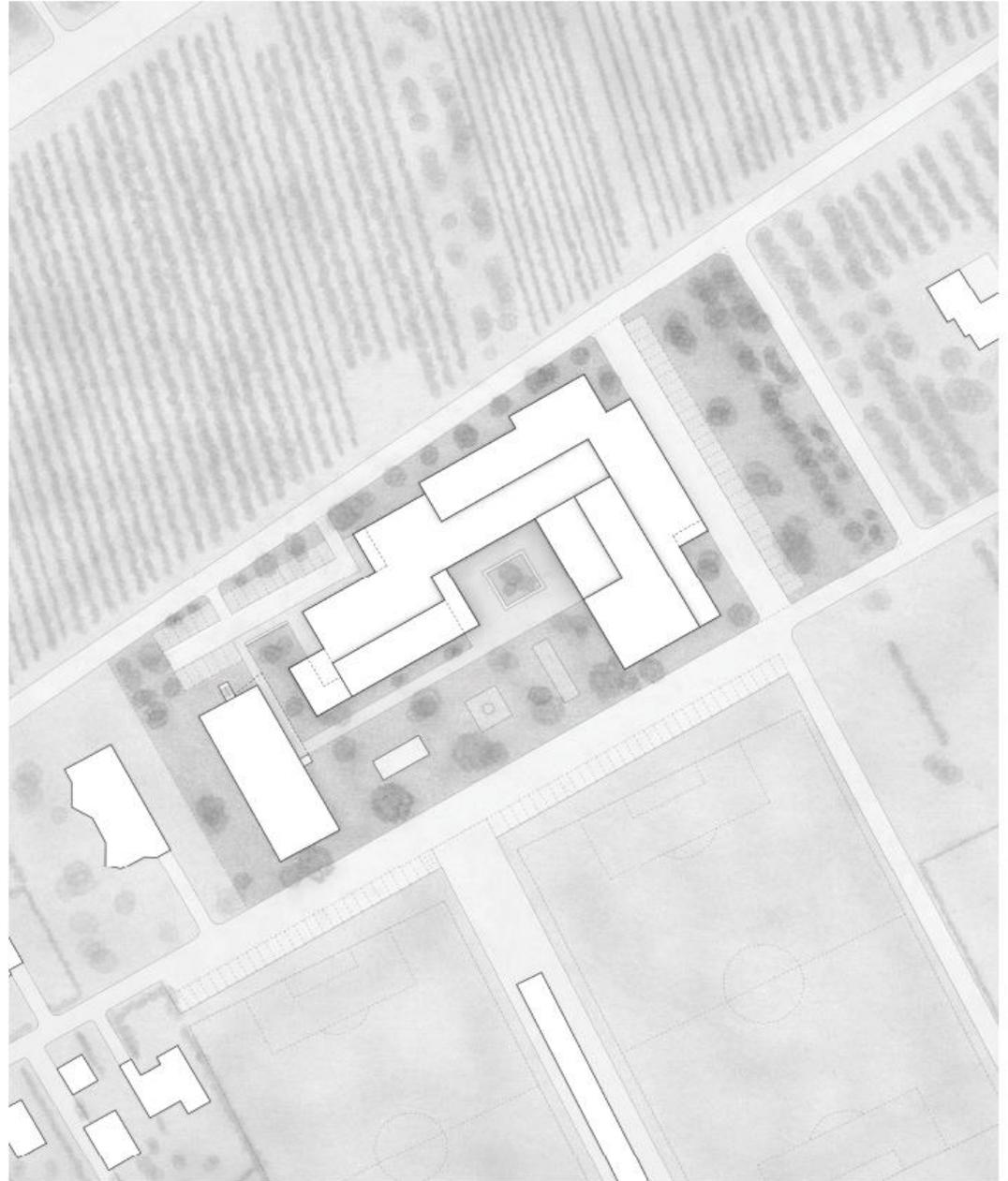
**PHASES 2**

**C -** accès principal des ateliers et accès aux logements  
 122 C, 40 m de long sur 10 m de large  
 122 C, 40 m de long sur 10 m de large

**PHASES 3**

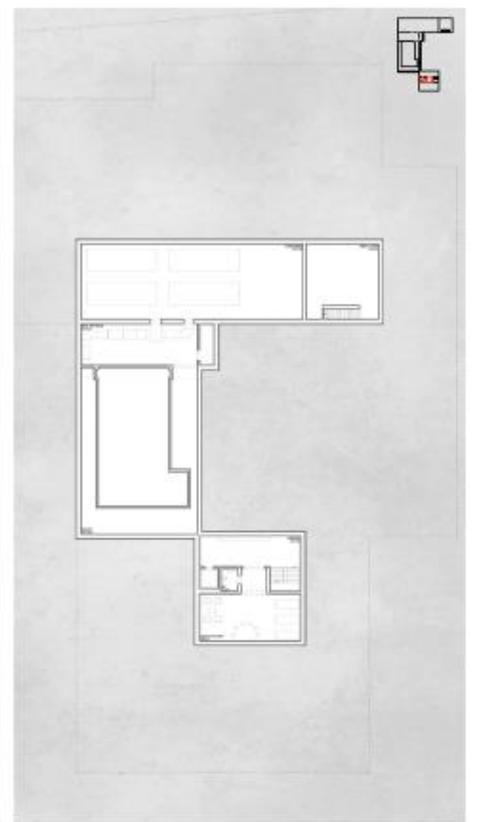
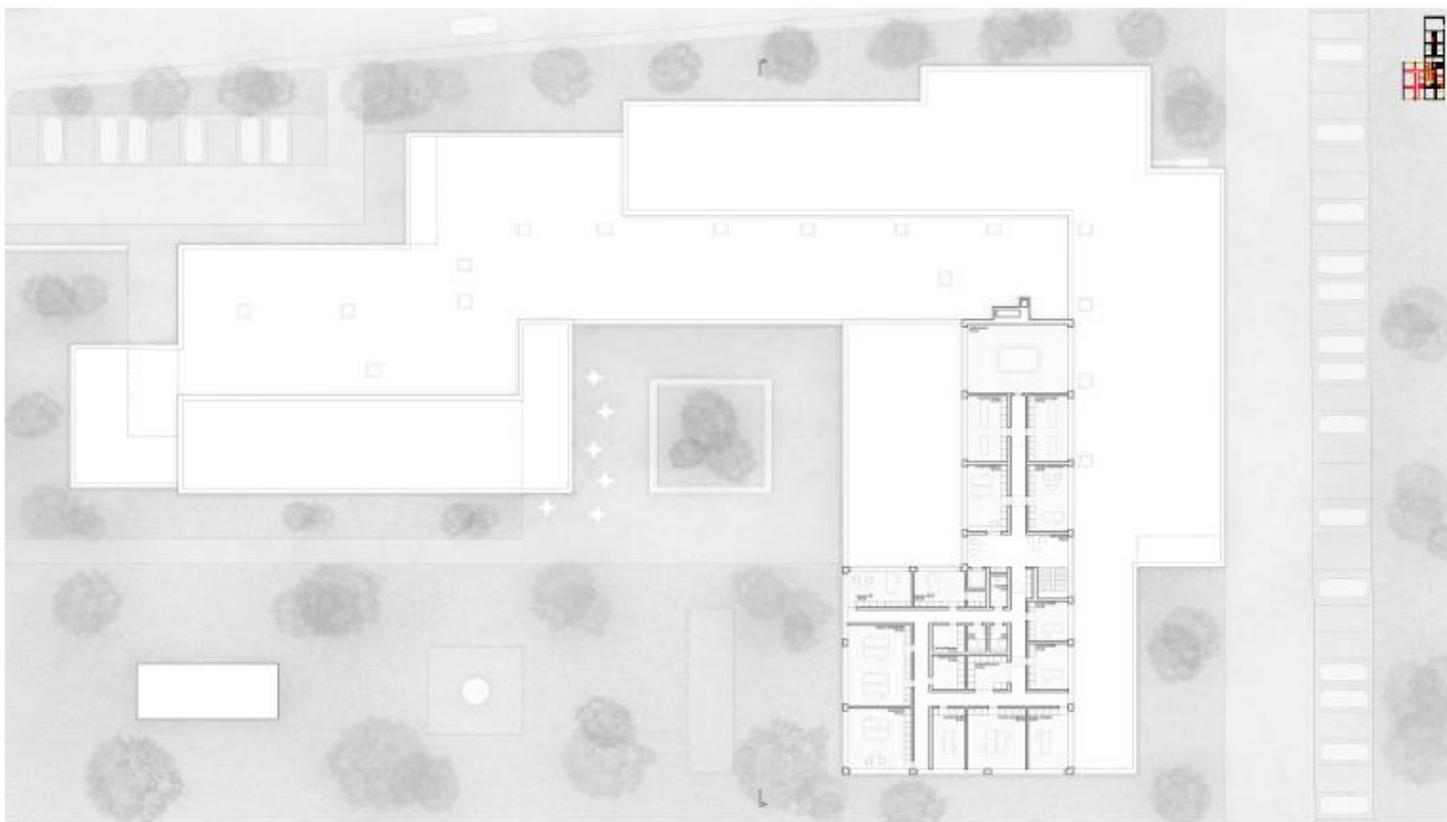
**D -** accès principal des ateliers et accès aux logements  
 122 D, 40 m de long sur 10 m de large  
 122 D, 40 m de long sur 10 m de large

PRINCIPE DE PHASAGE



1 SITUATION\_1990









FAÇADE NORD\_1206



FAÇADE SUD\_1206



REZ-DE-CHAUSSÉE\_1203





**2<sup>ème</sup> prix : N° 3 NOYAU DUR Fr. 11'000. -**

**Auteurs :** Delaloye Architectes SA Kurmann & Cretton Ing. SA  
Architectes Ingénieurs  
Martigny Monthey

**Collaborateurs :**

François Delaloye Roberto Peruzzi  
Luc Delaloye  
Sébastien Bourgeois  
Rodolfo Martinez  
Arnaud Ulivi

Le projet propose de clarifier les accès. L'espace à l'ouest est destiné essentiellement au bâtiment de logement, au secteur alimentaire/réfectoire et à l'entrée des ateliers. L'entrée principale actuelle est déplacée et retrouve sa position initiale de 1975 à l'ouest des ateliers existants. Une nouvelle entrée à l'est est créée, elle est utilisée par l'administration, la piscine et les CJA. Le jury apprécie cette clarification car elle permet de répartir à deux emplacements distincts les véhicules. Il doute néanmoins de l'espace occupé par le parking à l'est, jugé très généreux et gourmand en surface.

L'objectif de l'auteur du projet est de regrouper les activités par secteur et de leur offrir des locaux correspondant à leurs besoins. Il distingue clairement 3 types interventions : rénovation, transformation et extension.

Une des interventions consiste en l'agrandissement du bâtiment des ateliers du côté est. Un nouveau bâtiment à la place des couverts démontés accueille logiquement les dépôts et l'atelier métal. Il est organisé sur une trame répétitive conservant ainsi la logique existante. La salle de gym est divisée en 2 niveaux superposés qui accueillent les CJA. Les typologies simples et efficaces de ces éléments sont appréciées. L'administration est disposée sur une partie du 1er étage et se poursuit dans un nouvel étage. Cette volumétrie supplémentaire peine à convaincre et rentre, selon le jury, dans un rapport conflictuel avec le bâtiment des logements.

L'organisation et la circulation du rez-de-chaussée est simple et efficace. On peut néanmoins regretter la fin du couloir à l'est qui ne permet pas une liaison chauffée vers le CJA et l'administration.

Des zones de rencontres couvertes sont judicieusement proposées au sud à proximité du bâtiment de logement et du réfectoire. Elles sont positionnées à l'abri

du vent. Dans la cour centrale un aménagement de sol redéfinit les parcours et les espaces de détente.

Le jury s'interroge sur le choix d'isoler la partie CJA et l'administration par l'extérieur et les ateliers par l'intérieur tant du point de vue de l'expression architecturale et que de sa résolution technique.

La résolution des étapes est cohérente. Les travaux se dérouleront en 2 étapes en maintenant l'activité dans les ateliers. La 2e étape progressera par phase de l'Est vers l'Ouest.

### Structures porteuses

Le nombre de murs démolis est assez conséquent mais les refends parasismiques existants sont relativement peu touchés. Une exception est toutefois relevée dans l'angle nord-est. Le nombre et la disposition des nouveaux murs de l'extension sont toutefois suffisants pour pallier les démolitions. La continuité de la nouvelle dalle de toiture avec l'ancienne devra être étudiée.

La surélévation de l'aile est tout-à-fait réalisable car elle présente une continuité des structures porteuses des étages inférieurs, contrairement à ce que laisse penser la coupe de la planche N° 3, exécutée à un endroit particulier.

# NOYAU DUR

concours FOVAHM - Saison novembre 2018

Les premiers bâtiments de la Forêt de Saon datent de 1975, l'architecture d'origine est de belle qualité et exprime les différentes fonctions de la fondation. Au fil des ans, de nouveaux bâtiments ont été construits pour répondre aux besoins. Ces ajout n'ont pas toujours su s'intégrer et certaines parties sont aujourd'hui assez chaotiques. L'objectif du projet est de regrouper les activités par secteur, de leur offrir des locaux correspondant à leurs besoins et d'optimiser leur fonctionnalité. Il s'agit aussi de redonner une lecture cohérente et explicite de bâtiments. Les interventions se distinguent en 3 types : rénovation, transformation et extension.

## Mémoire

Cette intervention concerne l'administration et les ateliers actuels. Les ateliers sont regroupés par activités liés avec leurs dépôts. Le bâtiment est conçu par l'architecte pour les façades et par l'ingénieur pour les détails, l'aspect des façades extérieures.

## Bâtiments

Cette intervention consiste en un agrandissement du bâtiment des ateliers du côté Est. Les dépôts bois sont démontés et une nouvelle construction occupe les dépôts et l'atelier métal. Elle est organisée sur une trame ponctuelle régulière (carré de grandes possibilités d'adaptation. Les dimensions sont adaptées aux nouvelles exigences, l'aspect architectural s'attache en continuité de celui existant.

## Intégration/Agencement

Cette intervention concerne le secteur de la salle de gym et de l'administration. La salle de gym est substituée en 2 niveaux superposés occupant les ateliers CIA qui fonctionnent de manière indépendante des ateliers. L'administration est déplacée sur une partie du 1er étage et se poursuit dans un étage supplémentaire. Un nouvel espace relie tous les niveaux. L'agencement thermique se fait par l'existence. Un nouveau volume enveloppe les parties anciennes et nouvelles du bâtiment.

## Accès, circulation, parking

L'accès Ouest est dédié au bâtiment de logement, au secteur de maintenance et à l'accès des véhicules des ateliers. Le parking du bâtiment est moderne et comprend des places vélos. Le parking dédié dispose et redimensionné pour les motos. La nouvelle entrée Ouest du bâtiment est dédiée aux vélos, aux clients et aux travailleurs. A l'Est, le nouvel aménagement dessert le parking principal et la circulation des dépôts/ateliers. Le nouveau parking contient plus de 40 places et réserve une distance de manœuvre devant les dépôts. L'entrée Est des bâtiments est dédiée au personnel de l'administration et des ateliers. Cette entrée est aussi l'accès de secours à la piscine.

## Aménagements extérieurs

Des zones de rencontre couvertes sont proposées à proximité du bâtiment de logement et du réfectoire. Elles sont positionnées à l'abri du vent et permettent l'implantation de tables extérieures. Dans la cour un aménagement de sol redéfinit les parcours et les espaces de détente. L'arborescence est pour favoriser l'entretien et compléter ponctuellement par de nouvelles plantations.

## Mémoire énergétique

La production de chaleur actuelle est réellement récente. Elle est maintenue. Dans le futur, une centrale à pellets pourra la remplacer. Le stockage trouve sa place au sud. La production pourra être complétée par des panneaux thermiques en toiture. Une installation de panneaux photovoltaïques est envisagée sur les toitures des ateliers. Les bâtiments sont l'objet d'un audit thermique complet de l'isolation. Les fenêtres sont toutes changées.

## Étapes de réalisation

Les travaux se déroulent en 3 étapes en maintenant l'accès dans les ateliers. La 2<sup>e</sup> étape progresse par phase de l'Est vers l'Ouest.

> Étape 1 : construction de l'atelier métal et ses dépôts / rénovation des vestiaires de la piscine / transformation de la salle de gym / transformation et agencement de l'administration. Durant ces travaux, le dépôt des matériaux et les locaux administratifs de l'étage devront être installés dans des locaux provisoires. A la fin de cette étape, l'ensemble de l'administration, le concourse, les CIA et l'atelier métal seront installés dans leurs locaux définitifs.

> Étape 2/phase 1: construction des dépôts bois et grilles / transformation atelier bois Est (ancien métal) / transformation du bloc sanitaire Est. A la fin de cette phase, l'atelier bois sera déplacé dans la partie transformée et le nouveau dépôt bois. Le bloc sanitaire sera en service. Cette partie du chantier pourra être livrée de suite des travaux.

> Étape 2/phase 2 : transformation de la suite des ateliers bois, polyvalents et démontés. La cuisine et le réfectoire restent en service. L'atelier bois pourra progressivement occuper ses nouveaux locaux. L'atelier démonté sera le dernier à être achevé.

## Économie

L'agencement thermique des façades des ateliers par l'architecte et une mesure maximale d'isolation. Une étude plus approfondie de l'état du bâtiment permettra de définir l'isolation de certains travaux (ex. isolation des toitures)

## Coût et paramétrage des bâtiments existants

Les masses de confortement proposées auvent aux structures portuses existantes un confortement dynamique permettant de garantir les exigences de sécurité parasismique de la zone de risque sismique 2b, la classe d'ouvrage COE et le séisme de fondation, soit D.

Le dispositif de sécurité parasismique est complété en toiture par l'ajout de confortement en acier en croix de St-André, placés entre les poutres existantes, comme proposé dans l'étude préliminaire du bureau SD. Ces confortements horizontaux créent l'effet de diaphragme en plan qui assure le transfert des forces sismiques de la toiture vers les murs de refend. La nécessité de ces confortements sera toutefois analysée en détail lors des études du projet DÉFINITIF. En effet, la tige de couverture pourrait suffire pour créer cet effet diaphragme, si les bacs de la tite à la structure en acier sont bien disposés et structurés (écartement possible).

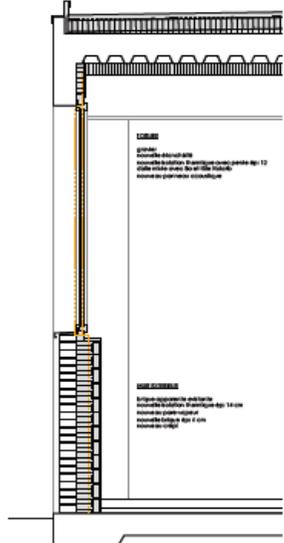
## Intégration des étages

La surélévation de l'étage effectuée en espaçant parfaitement les sections porteur sur les murs existants en béton armé. Afin de limiter l'ajout de masse supplémentaire et les effets sismiques consécutifs, la nouvelle toiture sera réalisée en acier. Le système de confortement parasismique existant sera poursuivi sur l'étage supplémentaire afin d'assurer une parfaite continuité en élévation des refends parasismiques. Le nouveau niveau d'acier sera en béton armé, parfaitement coiffé, compatible le dispositif de protection parasismique.

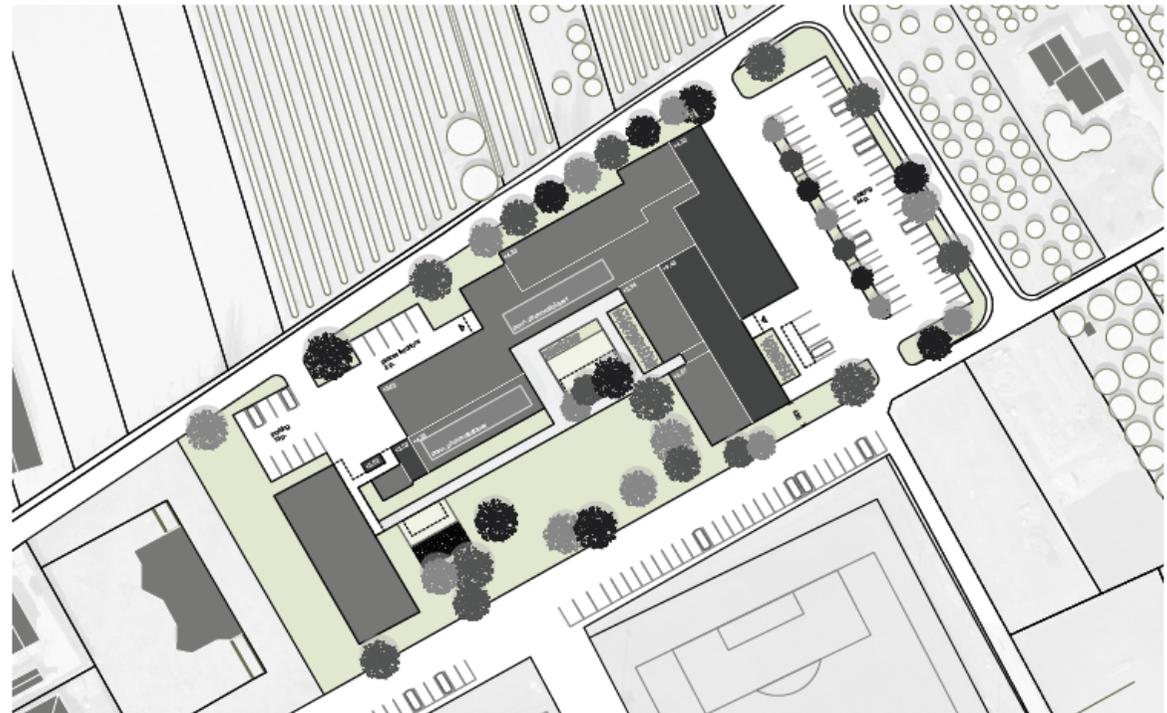
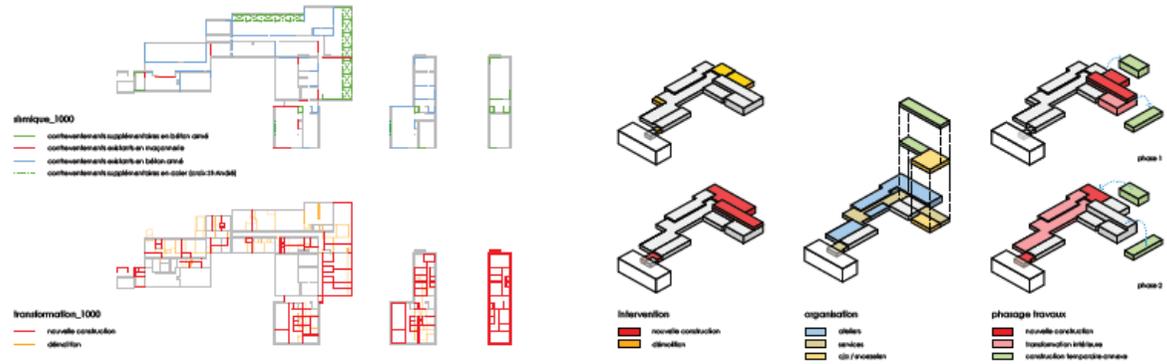
## Construction d'une nouvelle dalle

La nouvelle dalle qui sera construite à l'intérieur du volume actuel de base de gymnastique, sera confortée par les nouveaux murs en béton existants et par le nouveau noyau en béton armé de face ouest. Une croix de St-André disposée en façade complète le confortement parasismique de cette partie du bâtiment.

En conclusion, les structures portuses existantes, soit les nouveaux murs en béton armé et les structures portuses ou nouvelles structures proposées par le projet, permettent d'assurer à l'ensemble du bâtiment une sécurité parasismique qui satisfait entièrement les exigences des normes SA 91 et SA 99.



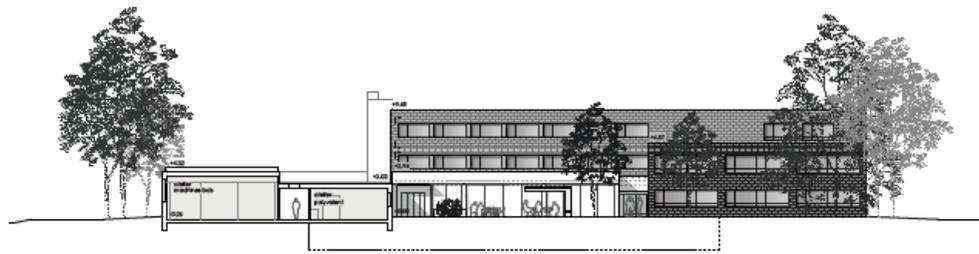
travée\_20



situation\_300



NOYALI DUR  
concours FOVAHM - Saxon  
novembre 2018



44wcaillon ouest\_200  




coupe administration\_200  

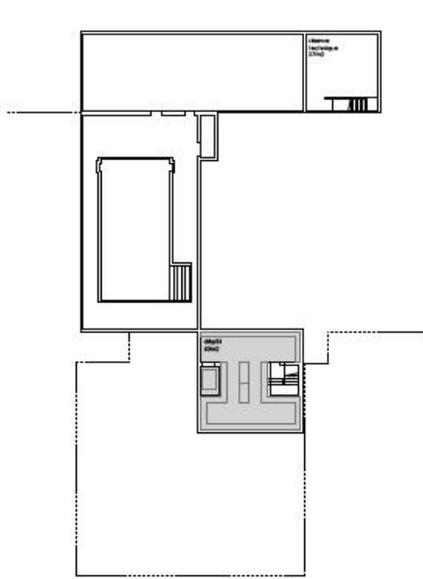



44wcaillon est\_200  

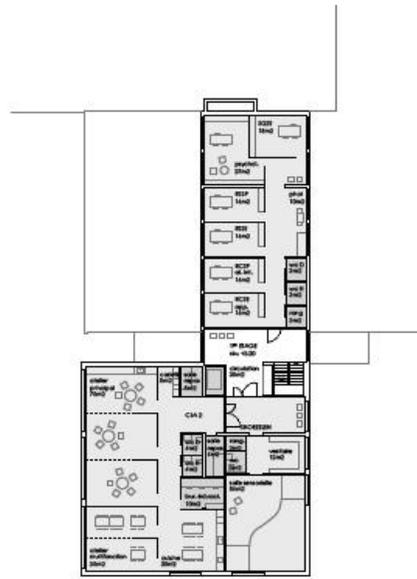



44wcaillon nord\_200  

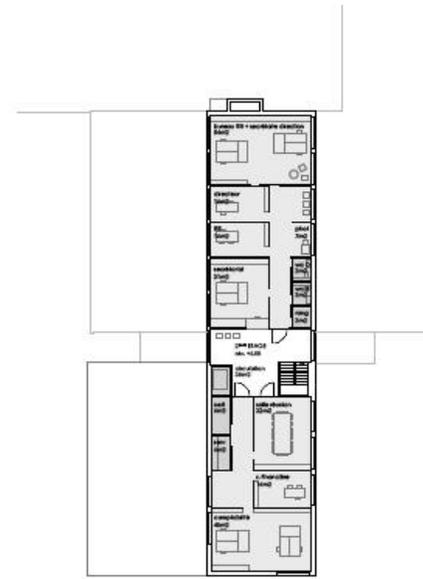

NOYAU DUR  
concours FOVAHM - Saxon  
novembre 2018



sout-sol\_200



étage 1\_200



étage 2\_200



élévation sud\_200



**3<sup>ème</sup> prix : N° 5 MISSION Fr. 7'000. --**

**Auteurs :** Staub architectes Sàrl  
Architectes  
Martigny

**Collaborateurs :**

Joachim Staub  
Emilie Guyot

Guillaume Favre Ing. SA  
Ingénieurs  
Sion

Michèle Casalucci

Le projet de transformation de la FOVAHM proposé souhaite clarifier les accès, les circulations et l'organisation. Cette volonté est saluée par le jury.

La volumétrie existante est conservée dans son ensemble et seules de petites et subtiles extensions complètes le dispositif.

L'auteur du projet définit une entrée publique à l'est et une entrée résidents/atelier à l'ouest. La première entrée, accueille les visiteurs, l'administration ainsi que l'accès à la piscine. Elle se place à proximité du nouveau parking. Une extension en béton apparent est créée, néanmoins son langage formel peine à convaincre. La deuxième entrée se situe à l'Ouest du bâtiment à proximité de l'entrée principale actuelle. Elle est destinée aux résidents de l'établissement. En termes de réorganisation des accès, les intentions du projet sont claires et sans équivoques.

L'intervention consiste en l'agrandissement du bâtiment du côté nord-est. Les couverts sont démontés et une nouvelle construction reprend cette implantation. Les deux CJA occupent des nouveaux espaces induits par la création d'un plancher dans la salle de gymnastique. La typologie de cette partie ne répond pas aux demandes du maître de d'ouvrage concernant le souhait de séparer l'espace principal en trois. L'administration est disposée au rez-de-chaussée et se poursuit au 1er étage. Les circulations du 1er étage desservant un des CJA et l'administration sont clairement sous-dimensionnées.

Au rez-de-chaussée, un couloir de distribution relie les deux entrées principales tout en proposant des accès secondaires à la cour intérieure. Le jury regrette néanmoins que cette circulation ne se prolonge pas jusqu'au réfectoire. Les accès internes du secteur des ateliers alimentaires sont peu convaincants.

Les livraisons de matériel s'organisent en deux parties. Les dépôts en lien aux ateliers sont à l'est du bâtiment, tandis que les dépôts en lien à l'alimentation se situent à l'ouest. Les utilisateurs regrettent la position du dépôt Gingko qui sera difficilement accessible par un véhicule.

Une terrasse couverte est proposée au sud à proximité du réfectoire. Le jury regrette l'absence de réflexion sur la cour centrale.

Le jury se questionne également sur le choix d'isoler la partie CJA et l'administration par l'extérieur et les ateliers par l'intérieur tant du point de vue de l'expression architecturale et que de sa résolution technique.

La construction en étape est plausible. Elle est décomposée en 3 étapes et elle essaye de minimiser au maximum les nuisances pour les utilisateurs.

### Structures porteuses

Le candidat identifie clairement les corps de bâtiment isolés par des joints de travail. Les démolitions concernent principalement des cloisons non porteuses et les refends identifiés par l'avis sismique mis à disposition des candidats sont relativement peu touchés par le projet. La stabilité de chaque corps est assurée par un nombre suffisant de refends.



## mission

Transformation, extension, rénovation  
du centre de la FOVAHM à Saxonn

Le projet de transformation de la FOVAHM souhaite clarifier le plan en regroupant les fonctions et en réorganisant les circulations.

La volumétrie existante est conservée dans son ensemble et seules de petites extensions sont ajoutées.

Les accès au bâtiment se différencient par deux entrées principales :

-Une première entrée, à l'Est, accueille les visiteurs ainsi que le personnel. Elle se place à proximité du parking et est générée par une extension en béton apparent. Le visiteur sera dirigé dès son entrée par le secrétariat.

-Une deuxième entrée se situe à l'Ouest du bâtiment. Elle est, cette fois-ci, destinée aux résidents de l'établissement. Son emplacement à proximité des hébergements ainsi que du parking de dépôt des travailleurs est idéalement positionné. Le bureau du responsable se place en tête de cette entrée.

Un couloir de distribution relie les deux entrées principales tout en proposant des accès secondaires à la cour intérieure.

Les livraisons de matériel s'organisent en deux parties. Les dépôts en lien aux ateliers sont accessibles sur le côté Est du bâtiment, tandis que les dépôts en lien à l'alimentation se situent à l'Ouest.

Les différentes fonctions du programme sont regroupées par thème :

-L'administration ainsi que les CJA se regroupent au Sud de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur. Cette zone en retrait des nuisances sonores des ateliers est en lien direct avec la végétation du parc. Elle offre un climat de calme et de détente.

-Les dépôts et les ateliers bois + métal, qui se caractérisent par des toits bruyants, se placent sur le pourtour extérieur du bâtiment.

-La piscine, le café-terrasse ainsi que les ateliers polyvalents s'organisent, quart-à-quart, autour de la cour intérieure.

-Les ateliers alimentaires se positionnent dans le secteur de l'alimentation en lien avec la cafétéria.

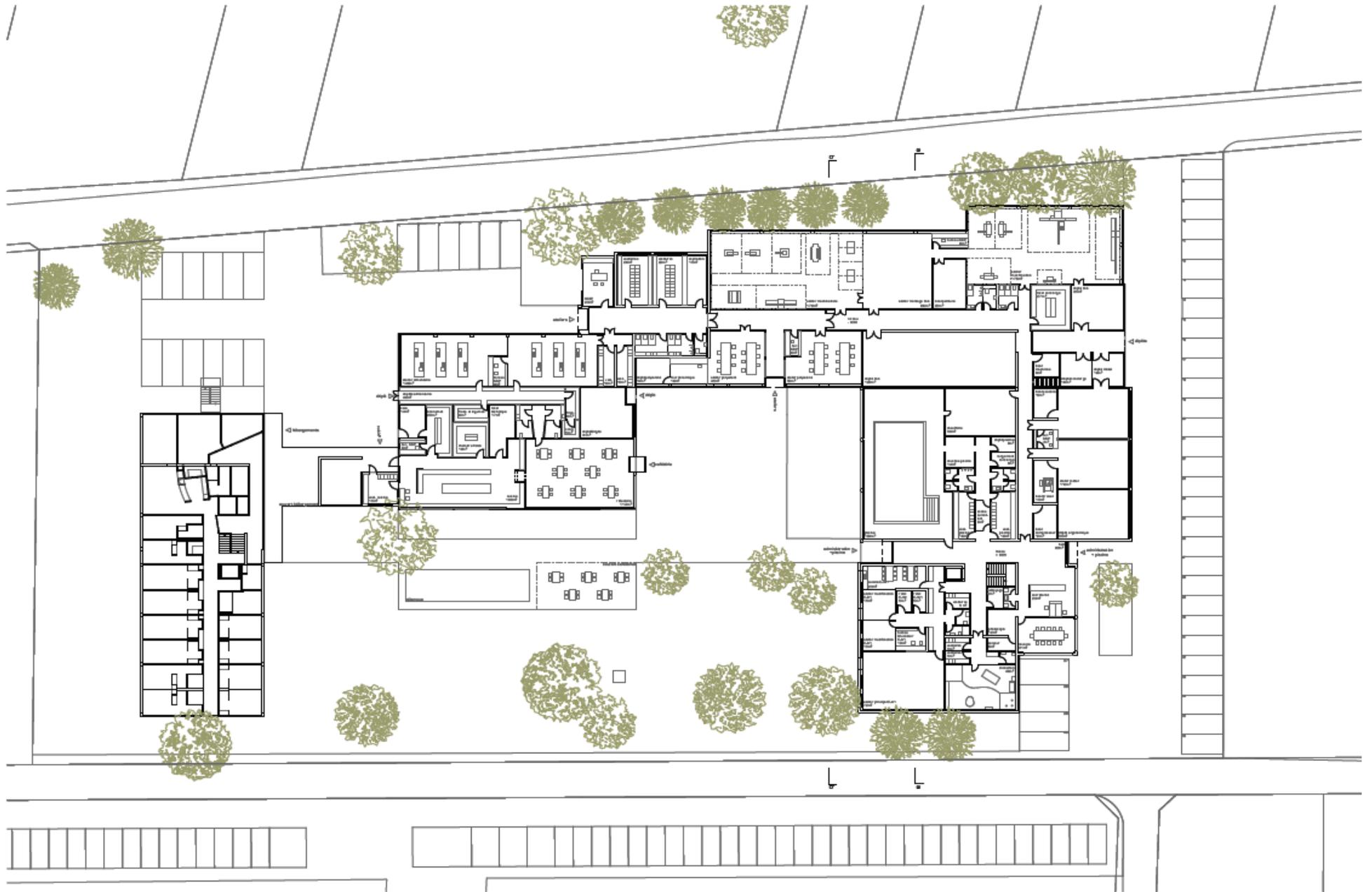
Le projet propose de conserver les façades existantes en béton apparent des ateliers. Une isolation intérieure est prévue ponctuellement sur les éléments porteurs. Tous les vitrages sont changés afin de répondre aux exigences thermiques.

L'intervention principale concerne le secteur de l'administration et des CJA. Afin de garantir un confort optimal de ces zones, une nouvelle peau isolée avec un revêtement de sol préfabriqué est développée autour de la façade. Cette nouvelle identité marque la tête de l'établissement qui accueille la partie administrative. Des panneaux solaires sont également prévus sur le toiture de cette nouvelle façade.

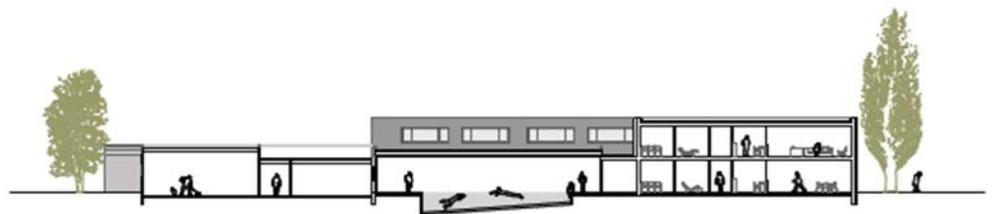
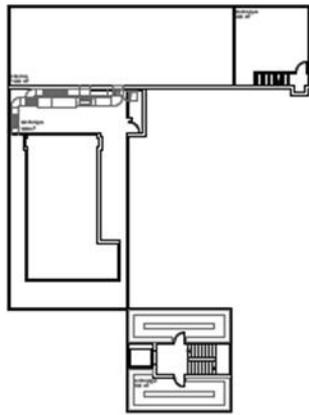
En conservant en majeure partie la façade existante et en apportant peu de changement sur la structure portante du bâtiment, le projet tente de minimiser les coûts.

En résumé, le projet propose la réorganisation des secteurs afin d'améliorer le fonctionnement du bâtiment mais tout en conservant son âme ainsi que son histoire.

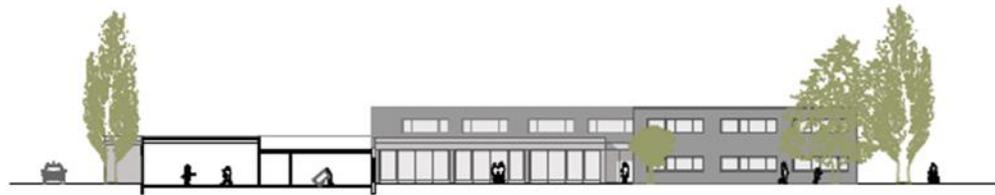








coupe ee



coupe bb



façade Est

façade Sud

étage



façade Nord



façade Ouest

mission Transformation, extension, rénovation du centre de la FOVAHM à Saxon



**N° 1**

**EPURE**

**Fr. 2'000.-**

**Auteurs :** Cagna & Wenger Arch. SA  
Architectes  
Sion

Sd Ingénierie Dénériaz & Pralong  
Ingénieurs  
Sion

**Collaborateurs :**

Grégoire Wenger  
Frédéric Dayer  
Joël Loutan  
Adis Ljajikj  
Estelle Felske  
Deborah Haslimann  
Claire Paccolat

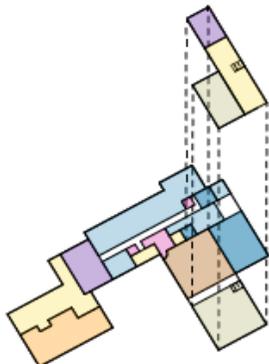
Xavier Mittaz  
Christophe Gertsch  
Riccardo Branco  
David Sassano  
Frédéric Savioz  
Raphaël Roduit

**ETAT EXISTANT\_ FRAGMENTATION**

La rapide évolution de la ROWAM ainsi que la construction étape par étape a rendu l'organisation du bâtiment complexe. De plus, certains locaux sont devenus inadaptés avec le temps. Il est donc nécessaire de revoir l'organisation globale du bâtiment en rassemblant les différentes affectations et en clarifiant la circulation.

Comme le montre le schéma ci-dessous, l'organisation n'est pas devenue efficace. Les locaux de service ne sont pas attribués aux espaces et/ou plusieurs affectations sont dispersées dans le bâtiment, ce qui engendre une mauvaise cohésion.

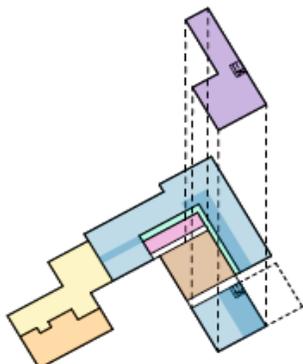
La circulation manque aussi de clarté, il n'y a pas de liaison directe entre certains espaces qui ont la même affectation.



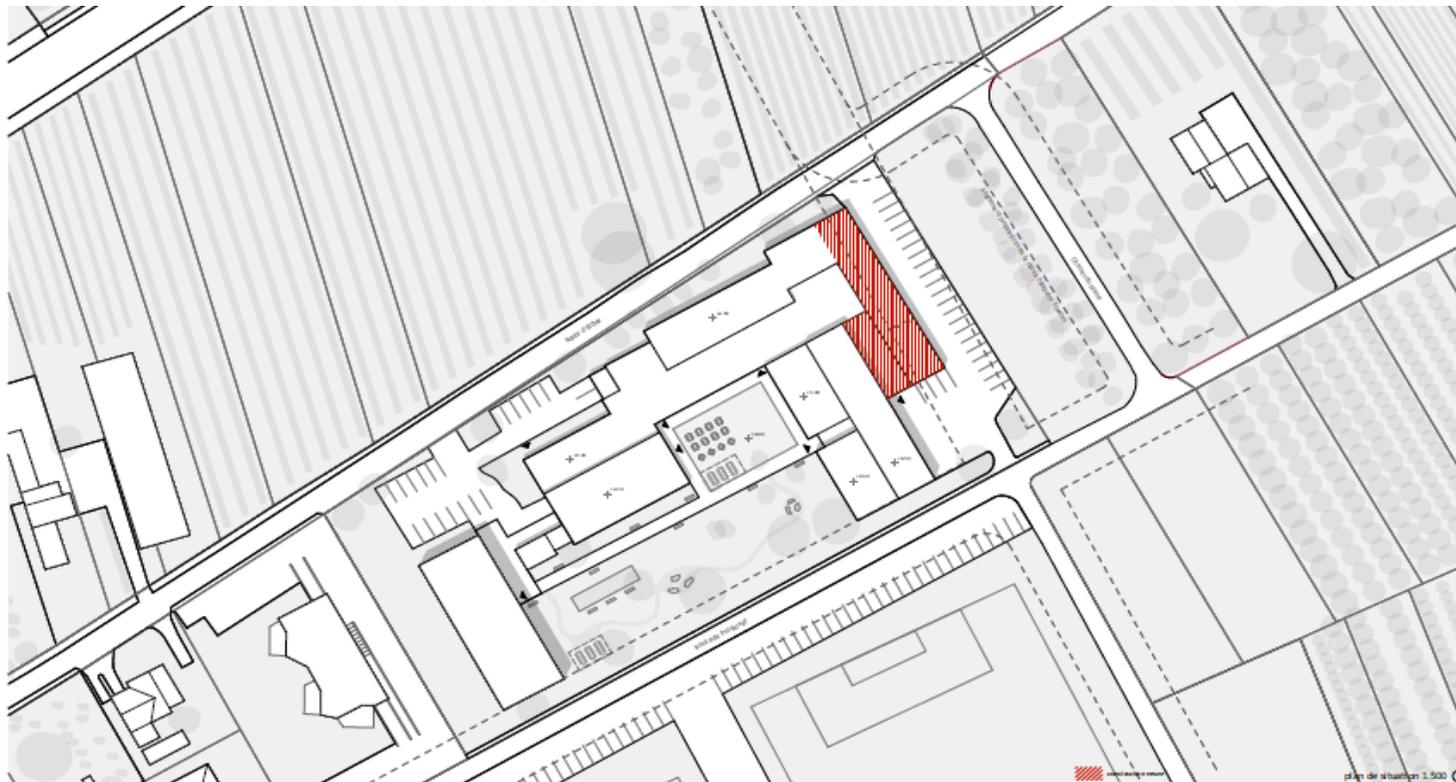
**NOUVEL ETAT\_ SIMPLIFICATION ORGANISATIONELLE**

Ce projet clarifie l'organisation intérieure en regroupant les ateliers, en créant des bandes de service et en améliorant la circulation.

En effet, il crée une couronne d'ateliers sur l'extérieur du bâtiment, rassemblant les services aux endroits stratégiques et offre une nouvelle circulation qui se fait à l'air libre.



- atelier atelier
- atelier
- espace en cours d'atelier
- CH
- distribution atelier / passage
- passage
- passage
- passage

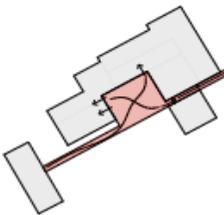


plan de situation 1:500

**RUE ET CENTRALITE DE LA COUR**

Une rue principale traverse le site et organise la circulation.

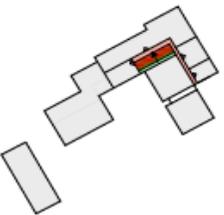
L'élément principal du bâtiment actuel est sa cour centrale, on le remarque par sa position au cœur de l'ensemble mais aussi par les différents flux qui l'irrigent. Sa fonction première est la distribution des différents ateliers, mais elle est aussi un lieu de rencontre et d'échange.



**CLARTE DE LA CIRCUJLATION**

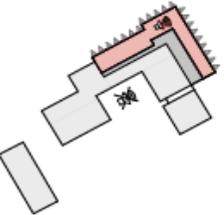
La circulation intérieure est organisée en une partie piétonne et une autre particulière.

Un seul et unique passage permet d'accéder aux ateliers. Ce cheminement oblige les utilisateurs à traverser la zone de service pour accéder à leurs lieux de travail.



**SEPARATION BRUYANT / CALME**

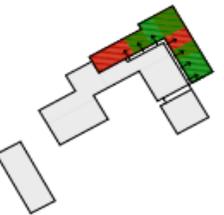
Afin que cette cour soit un lieu agréable pour passer un moment, un regard particulier est porté à l'isolement des ateliers bruyants. En effet, ceux-ci sont placés dans la couronne extérieure et sont séparés par la circulation et le local de service.



**MODULARITE DES ATELIERS**

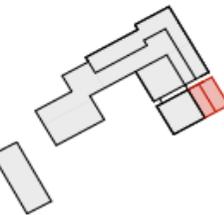
Le regroupement des ateliers sur cette couronne extérieure permet l'adaptation des espaces selon les besoins demandés. La circulation est en place accordée de multiples possibilités d'accès aux ateliers.

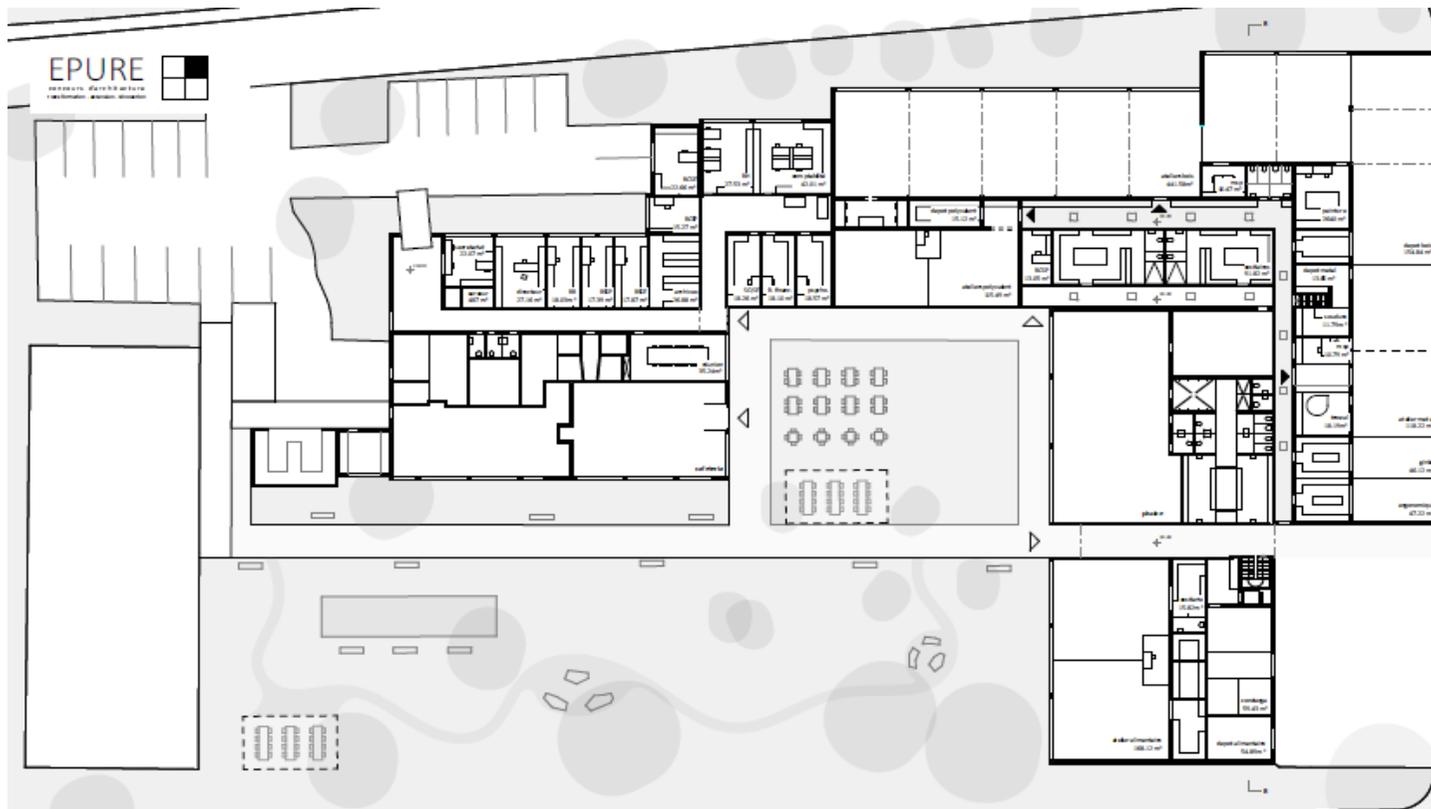
De plus, ceux-ci étant délimités uniquement par des parois modulables, ce projet laisse la liberté de créer les espaces souhaités.



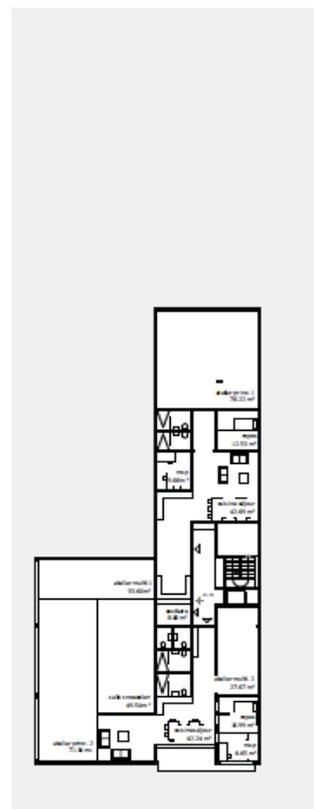
**POTENTIELLE EXTENSION**

L'agrandissement rapide de la ROWAM durant ces dernières années, laisse croire à de futures extensions. Ce projet offre la possibilité d'adapter le bâtiment dans la suite logique de ce qui a été fait jusqu'à maintenant.





plan rez-de-chaussée 1:200



plan 1er étage 1:200

**CONCEPT STRUCTUREL**

Une grande partie des éléments porteurs du site sera réalisée. Le niveau de murs existants sera donc en la faible hauteur des constructions pour assurer un bon facteur de conformité parasismique à l'état existant.

La nouvelle extension sera dimensionnée à neuf et permettra de conforter encore mieux la sécurité parasismique pour l'ensemble du secteur Nord. La toiture de la Halle principale Nord sera en contreventement au plan.

Dans le bâtiment de la salle de gymnastique, le nouveau mur de la nouvelle cage d'ascenseur sera réalisé de manière à stabiliser l'ouvrage face aux séismes.



rez-de-chaussée existant

1er étage existant

rez-de-chaussée à démolir/construire

1er étage à démolir/construire

**ETAPES**

La transformation peut être réalisée en deux ou trois étapes selon le choix du maître de l'ouvrage. Cela pourra dépendre de plusieurs critères : besoins, planning, investissement financier. Les étapes ont à présent été groupées en une seule étape. La durée totale estimée du chantier est de 18 mois.

**Étape 1 - Durée estimée 9 mois**  
**Ateliers**

L'étape 1 prévoit la transformation de la partie Nord-Ouest, la construction du nouveau corps de bâtiment Sud et la réhabilitation du dépôt bois existant. Cette première étape concerne surtout la partie atelier du bâtiment et leurs locaux annexes.

Pour réaliser les travaux de l'étape 1A, l'atelier métall, ses locaux annexes (vestiaires, dépôt, local peinture), le local concassage ainsi que le dépôt bois seront démolis dans le bâtiment de la salle de gymnastique actuellement déjà fonctionnel afin d'assurer leur fonctionnement pendant les travaux. L'énergie, les vestiaires et certains éléments de la salle de gymnastique sont être utilisés par le clubfootballeur.

La dimension de ces ateliers devra être réalisée pendant la durée des travaux.

Pour garantir l'intégrité de l'atelier bois durant les travaux de l'étape 1A, les trussauts utilisés l'actuel et le vestiaire annexes. Une séparation sera réalisée entre l'atelier bois et la zone de chantier de l'étape 1A.

L'étape 1B prévoit la transformation de l'atelier bois. Il n'y a que peu de travaux prévus dans ce atelier. Ils pourront être réalisés durant les congés d'été. Un démantèlement de ce atelier n'est donc pas nécessaire. Concernant les travaux de l'atelier polyvalent (étape 1C), ils seront réalisés en dernier dans le planning de cette étape. Ce atelier sera démolit dans la salle de gymnastique dès que l'atelier métall aura rejoint ses nouveaux locaux.

**Étape 2 - Durée estimée 3 mois**  
**Administration - sans cafétéria - vestiaires piscine**

L'étape 2 prévoit la transformation de l'administration, des vestiaires de la piscine et la création du nouveau café d'été pour la cafétéria.

Les travaux prévus dans l'administration ne sont pas très conséquents et pourront donc être réalisés durant les congés d'été. Le personnel pourra éventuellement intégrer les nouveaux locaux à l'été.

Un démantèlement du secteur d'administration n'est donc pas nécessaire. Cependant, si besoin, une partie du container placé dans la cour pourra être utilisée.

Le CA sera provisoirement démolit dans le container mis à disposition dans la cour.

**Étape 3 - Durée estimée 6 mois**  
**CIA - atelier alimentaire**

L'étape 3 prévoit la transformation de la salle de gymnastique et de l'étage.

Les locaux annexes d'administration situés à l'étage démoliront dans le nouveau secteur d'administration qui sera réalisé soit lors de l'étape 2 soit durant la même étape mais pendant les congés d'été.

Le CA démoliront dans le container situé dans la cour de l'ancien CIA.

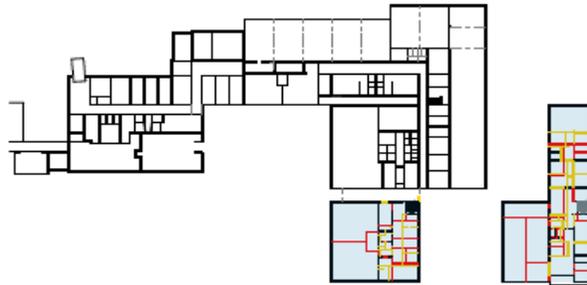
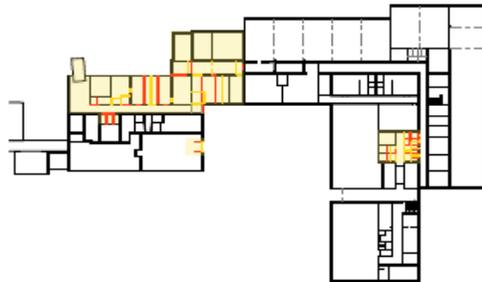
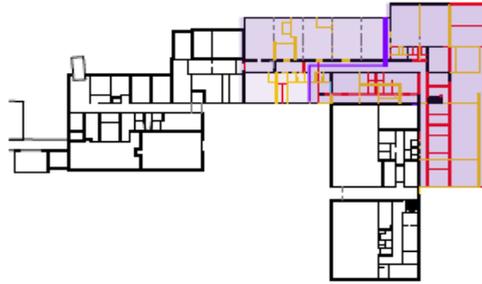
Une fois cette partie transformée, l'atelier alimentaire, les deux CA et la salle de bain pourront rejoindre leurs nouveaux locaux.

**Economies**

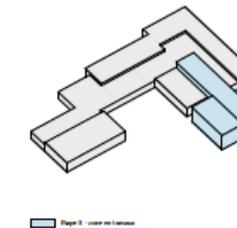
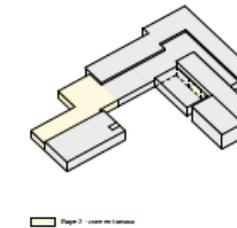
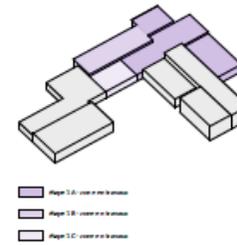
Le renforcement par la technique et le bétonné essentiellement dans la nouvelle construction, la structure portante est conçue en acier ce qui permet des investissements réduits et peu coûteux.

Les travaux de transformation de l'atelier bois et de l'administration pendant les vacances permettent d'aligner des dépenses d'équipementaire pour des structures temporaires. Le regroupement des ateliers dans une structure cloison offre une économie des réseaux CVC.

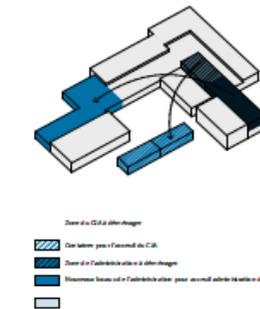
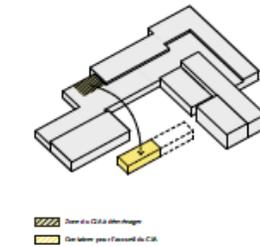
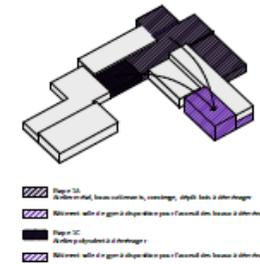
**DEMOLITION - CONSTRUCTION**



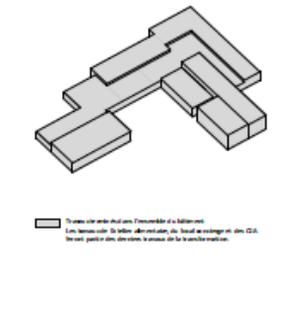
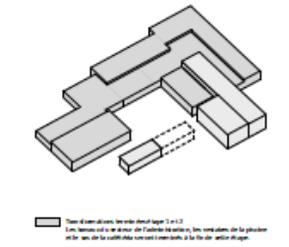
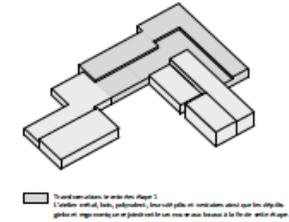
**ZONES EN TRAVAIL**

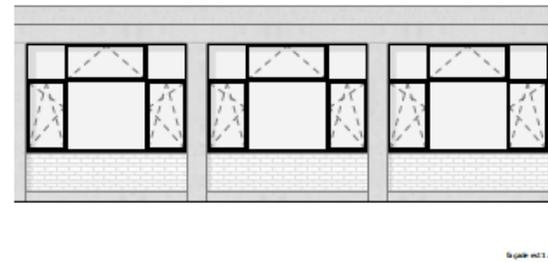
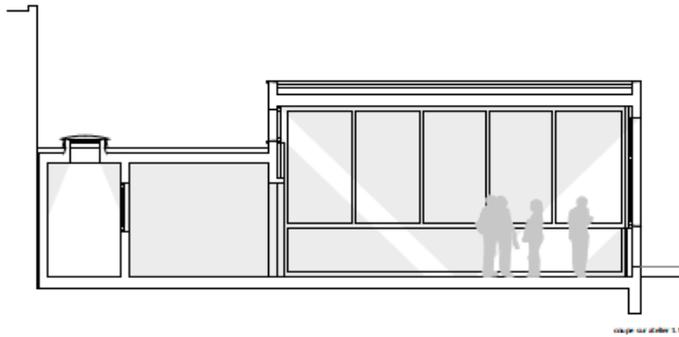
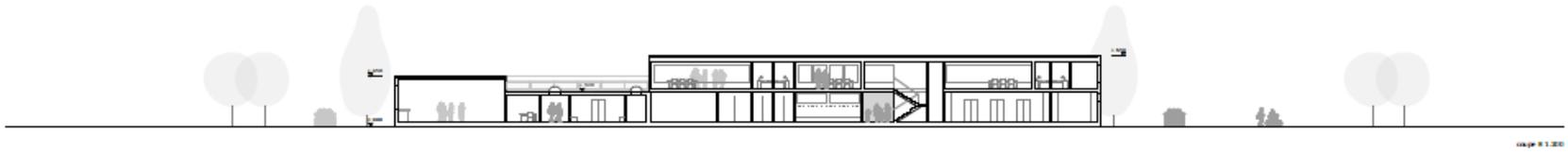
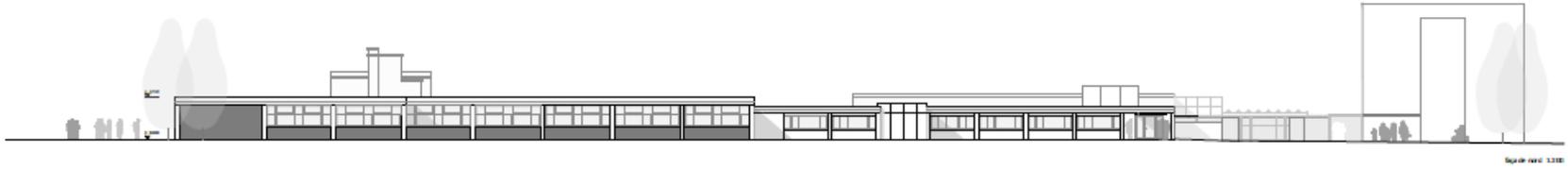


**DEMANAGEMENT DES LOCAUX**



**ZONES TERMINEES**





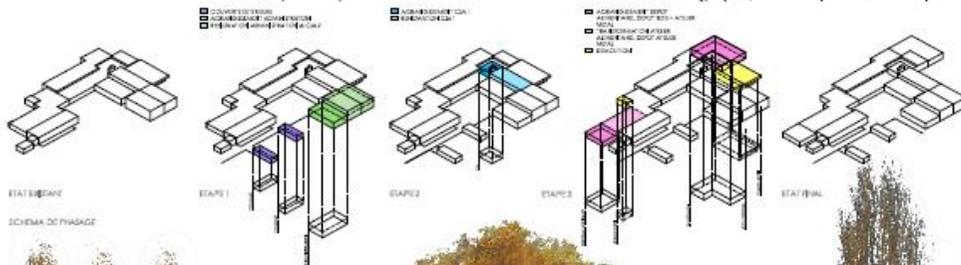
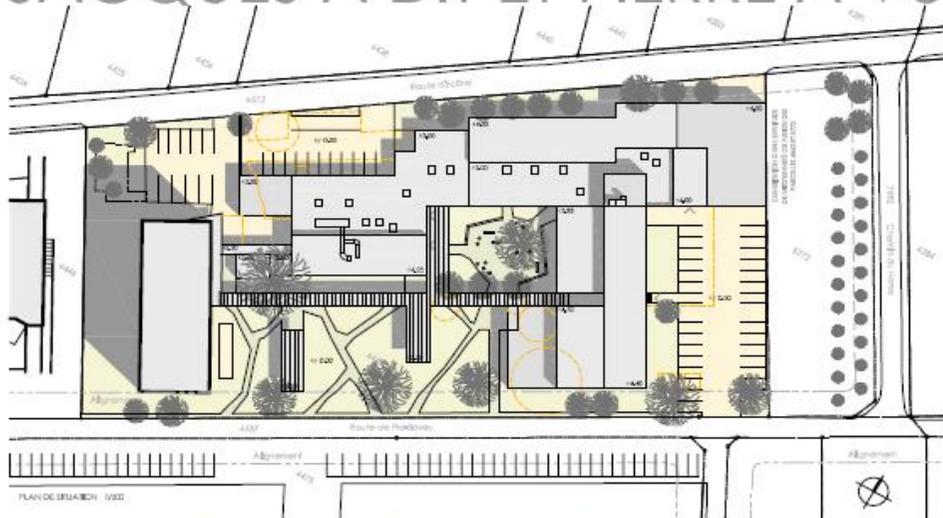
**N° 4      Jacques a dit et Pierre a Vu   Fr. 2'000.-**

**Auteurs :**    Chavaz Denis & Xavier      Alpatec SA  
                  Architectes                    Ingénieurs  
                  Sion                                    Martigny

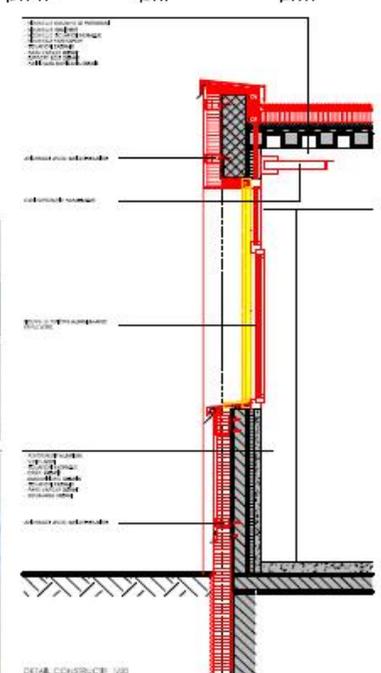
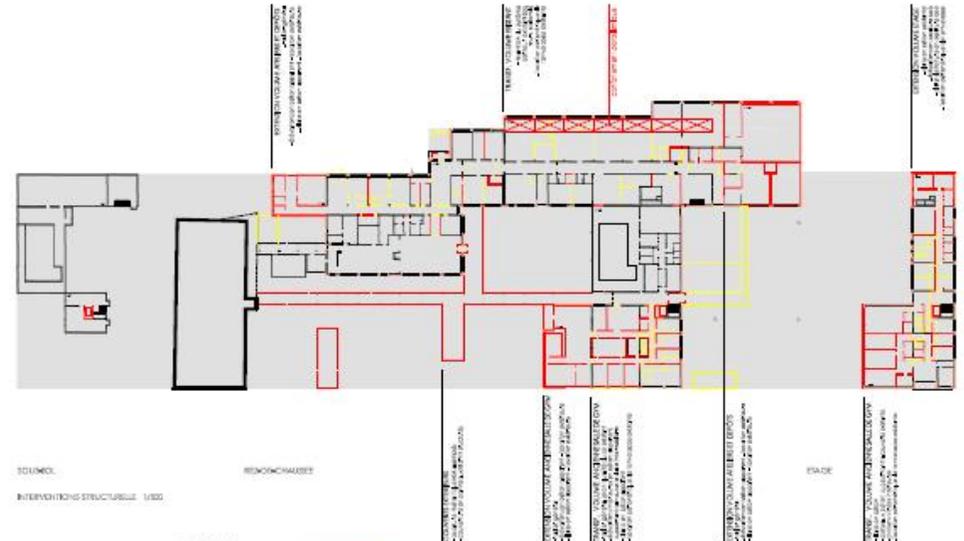
**Collaborateurs :**

Xavier Chavaz	André-Michel Fort
Thierry Sabatier	Victor Saraiva
Sébastien Berbier	
Maëlle Sabatier	

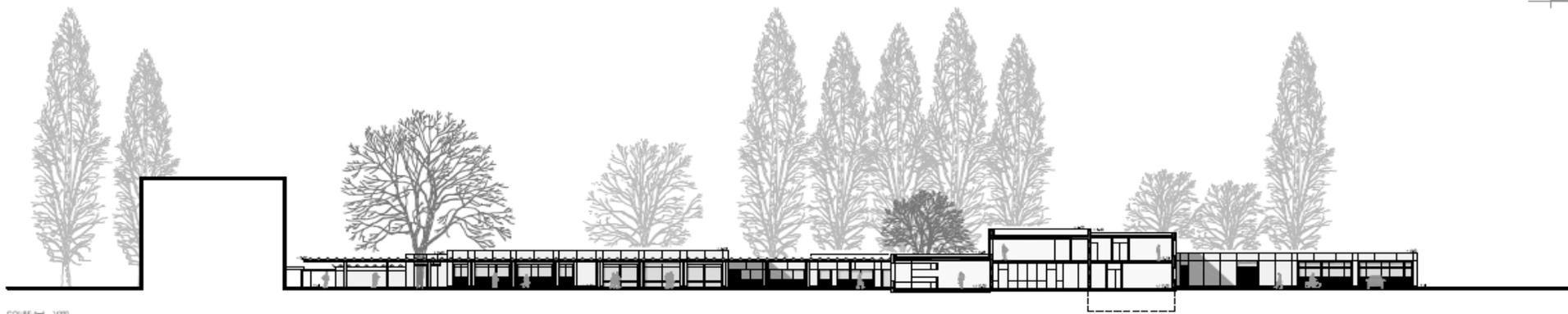
# JACQUES A DIT ET PIERRE A VU



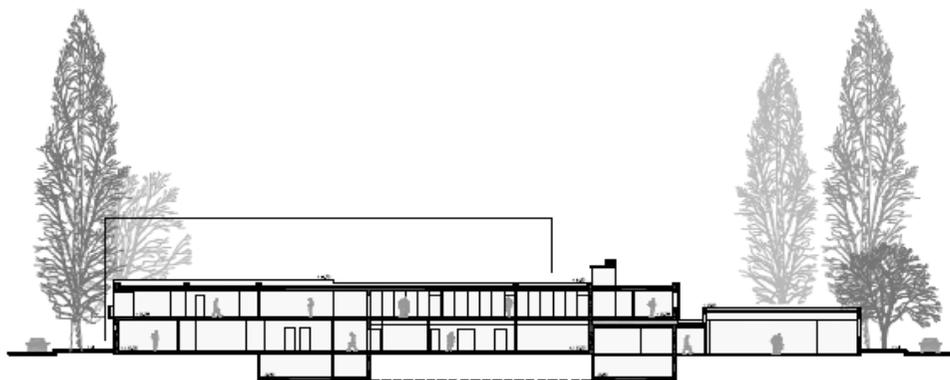
SCHEMA DE PASSAGE



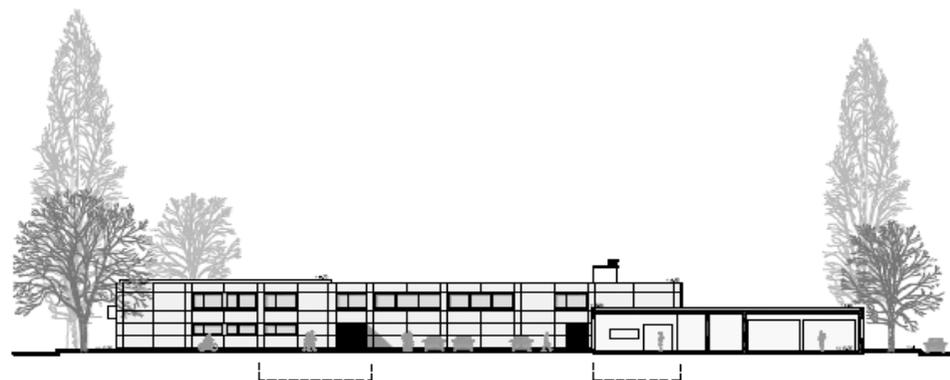
CONCOURS FOVAHM PIERRE-A-VOIR SAXON



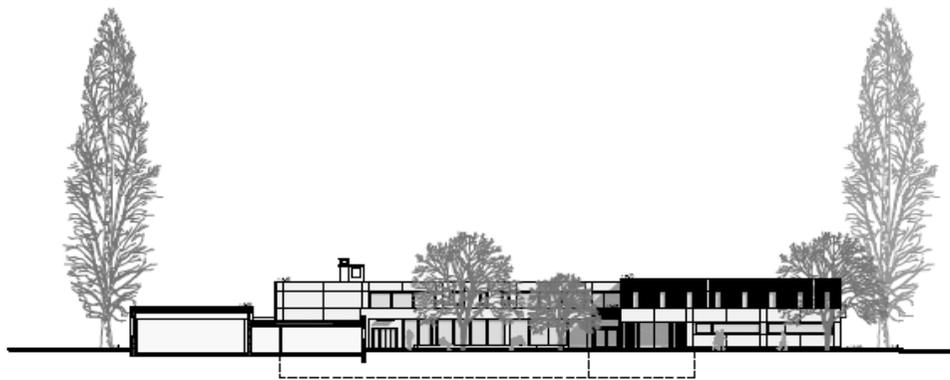
COUPE A-A 1/200



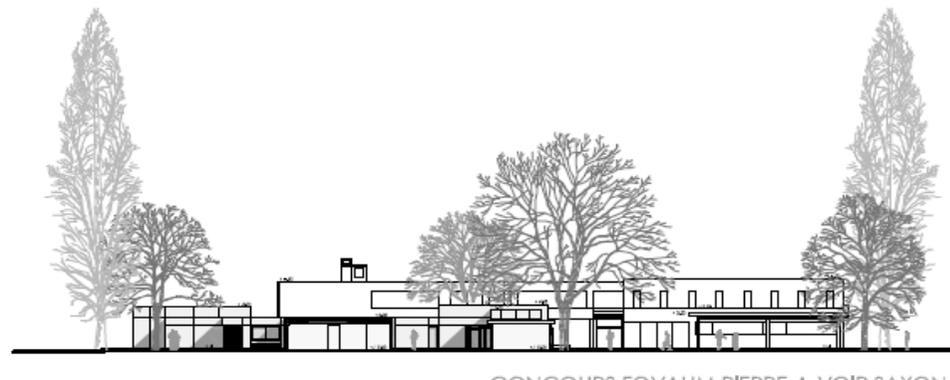
COUPE B-B 1/200



COUPE C-C 1/200

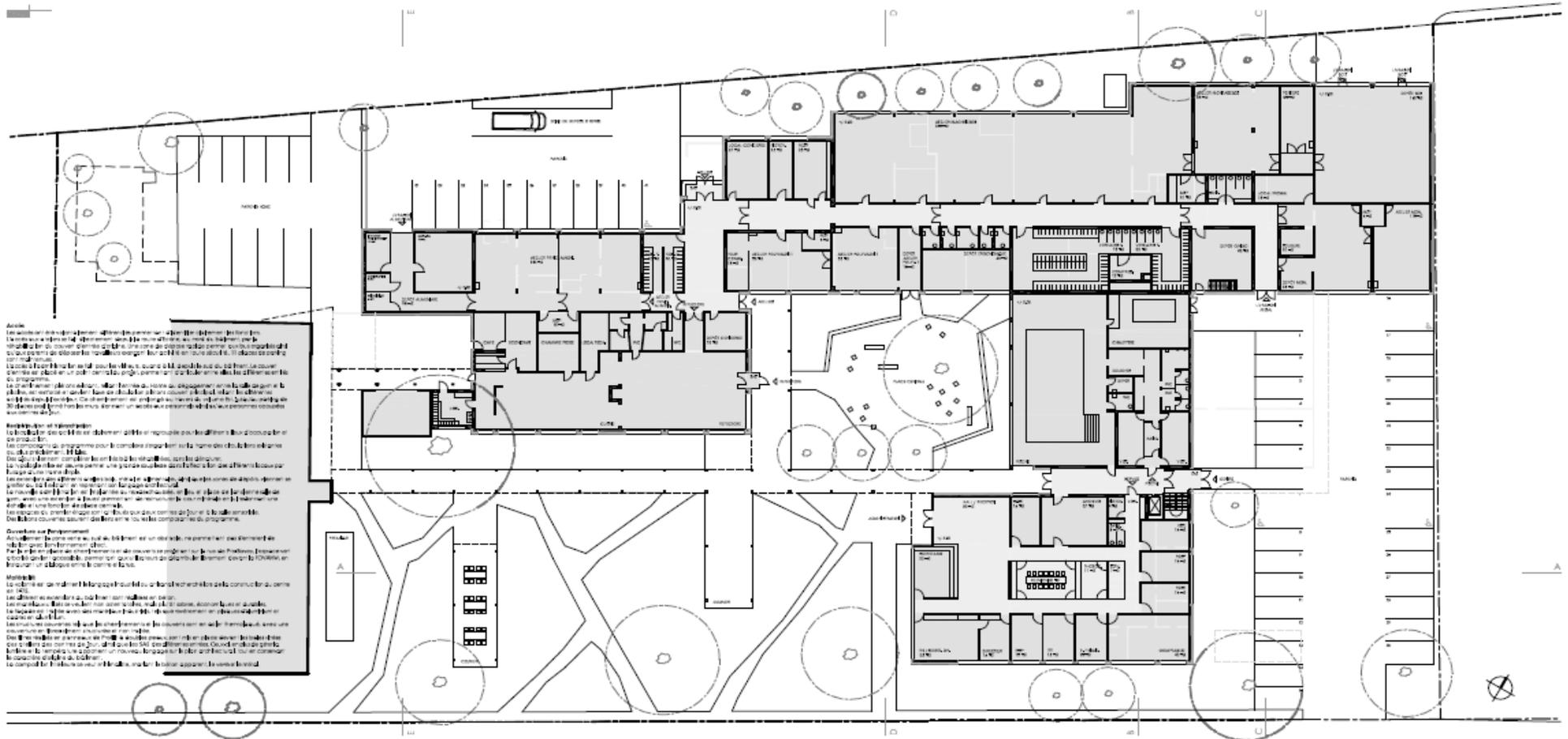


COUPE D-D 1/200



COUPE E-E 1/200

CONCOURS FOVAHM PIERRE-A-VOIR SAXON



**Avant**  
 Le maître d'ouvrage a demandé un projet de bâtiment moderne, fonctionnel et durable, capable de répondre à des besoins évolutifs. Le projet doit intégrer des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment doit être économe en énergie et respecter les principes de développement durable.

**Proposition et description**  
 Le bâtiment est conçu comme un ensemble cohérent et fonctionnel, capable de répondre à des besoins évolutifs. Le projet intègre des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment est économe en énergie et respecte les principes de développement durable.

**Caractéristiques techniques**  
 Le bâtiment est conçu pour répondre à des besoins évolutifs. Le projet intègre des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment est économe en énergie et respecte les principes de développement durable.

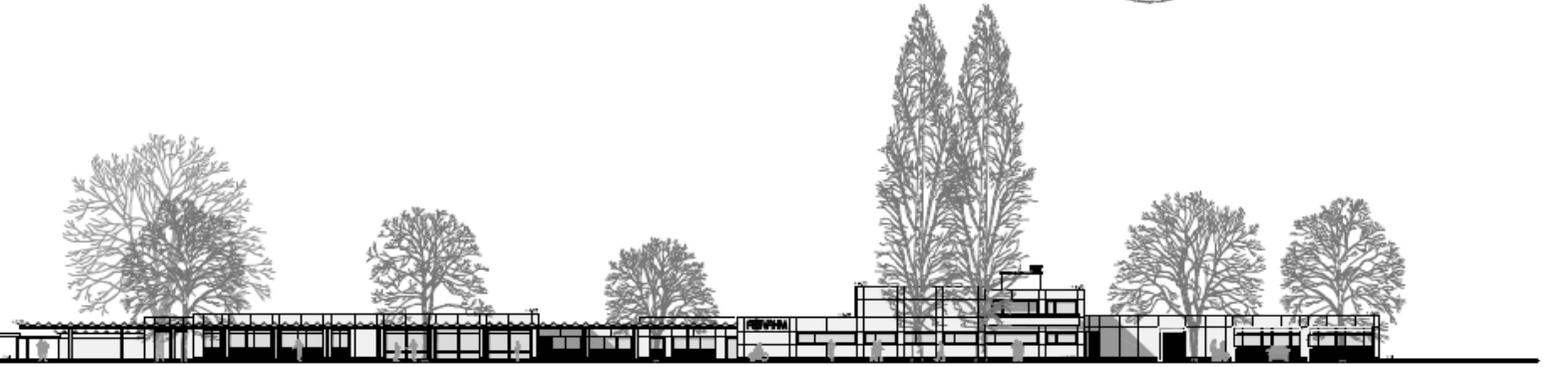
**Conclusion**  
 Le bâtiment est conçu comme un ensemble cohérent et fonctionnel, capable de répondre à des besoins évolutifs. Le projet intègre des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment est économe en énergie et respecte les principes de développement durable.

PLAN DE REPARTITION 1/200

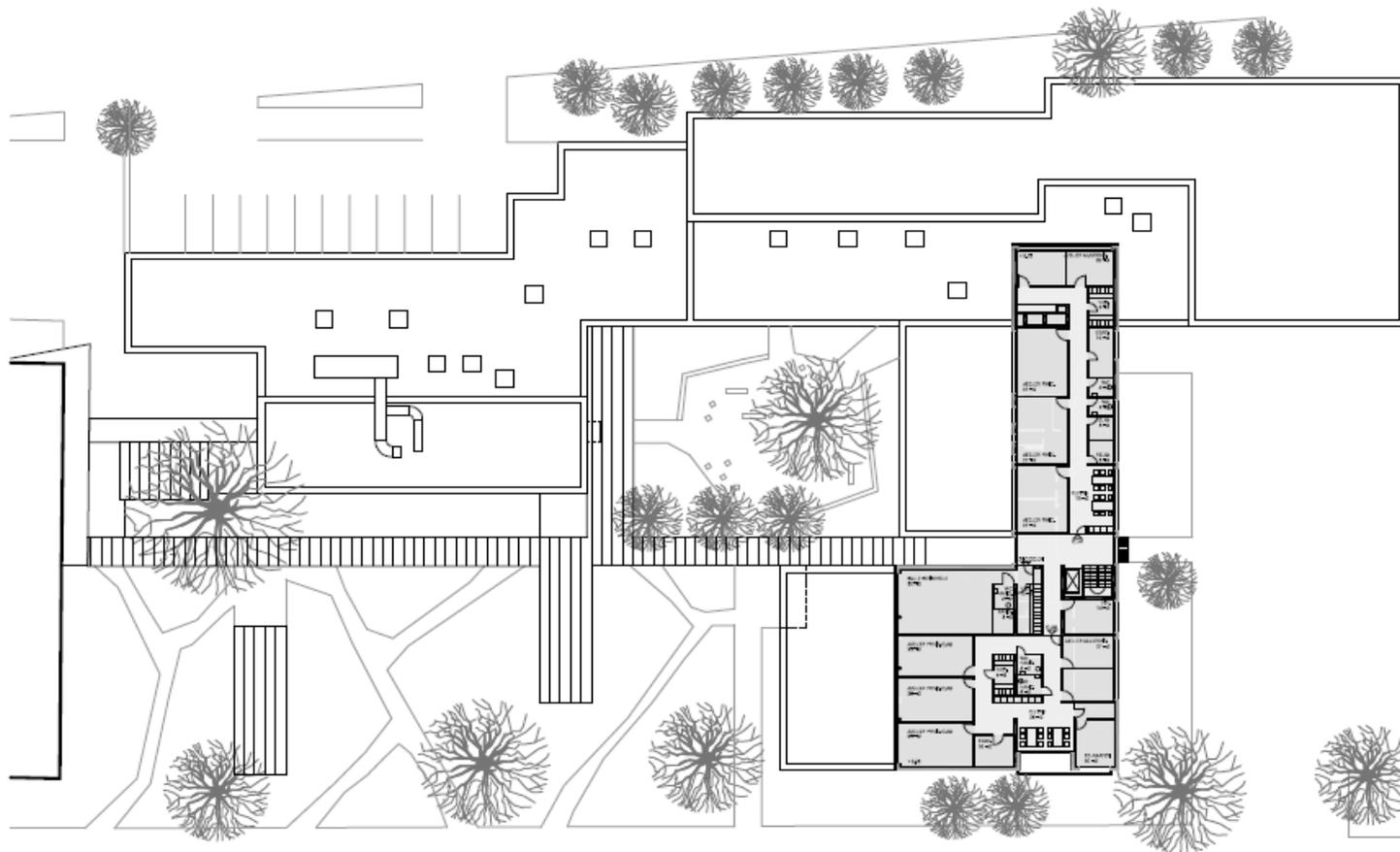
**Caractéristiques techniques**  
 Le bâtiment est conçu pour répondre à des besoins évolutifs. Le projet intègre des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment est économe en énergie et respecte les principes de développement durable.

**Conclusion**  
 Le bâtiment est conçu comme un ensemble cohérent et fonctionnel, capable de répondre à des besoins évolutifs. Le projet intègre des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment est économe en énergie et respecte les principes de développement durable.

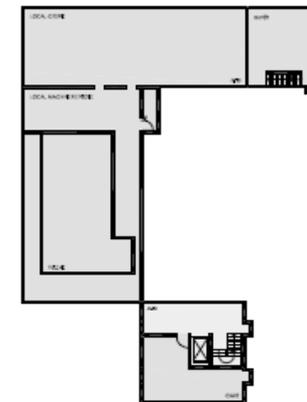
**Notes**  
 Le bâtiment est conçu pour répondre à des besoins évolutifs. Le projet intègre des espaces de travail collaboratif, des salles de réunion, des bureaux, des espaces de détente et des zones de stockage. Le bâtiment est économe en énergie et respecte les principes de développement durable.



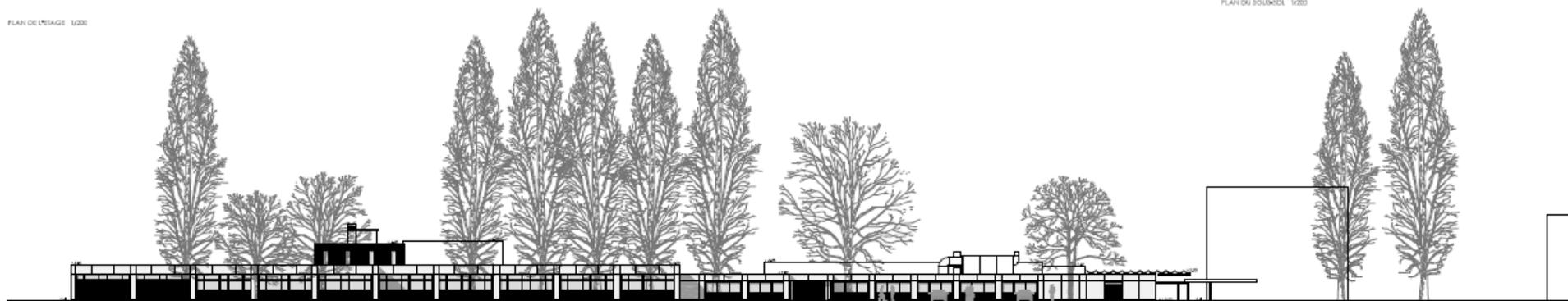
FACADE SUD 1/200



PLAN DE L'ENSERTE 1/200



PLAN DU SOUS-SOL 1/200



FACADE NORD 1/200

CONCOURS FOVAHM PIERRE-A-VOIR SAXON

**N° 6      Daytona**

**Auteurs :** Atelier iT Sàrl  
Architectes  
Martigny

**Fr. 2'000.-**

CSD Ingénieurs SA  
Ingénieurs  
Sion

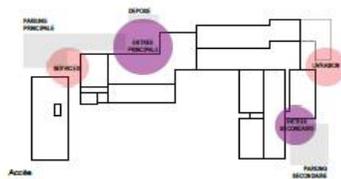
**Collaborateurs :**

Nicolas Coutaz  
Martin Latham

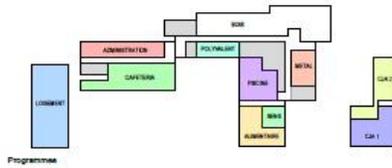
Nicolas Renggli



Vue entrée



Accès



Programme

La fondation vitésienne en faveur des personnes handicapées mentales, FOVAHM, a pour mission l'accueil, l'accompagnement et la formation de personnes adultes handicapées.

Situé dans la plaine du Rhône, le complexe Le Pneu-à-Vin a été construit en 1970 en bordure du village de Saxon. Le rythme de la journée se base sur celui des travailleurs. Les résidents exercent leur activité professionnelle dans les ateliers et partagent repas, loisirs et repos dans les lieux de vie communs.

Le site du FOVAHM de Saxon est composé de plusieurs bâtiments. Ceux concernés par le projet rassemblent des programmes variés, l'administration centrale, les ateliers, les communs, le plateau et la salle de gym à réhabiliter. Le volume des locaux du bâtiment permet d'offrir les différents programmes qui le compose. Les ateliers, les ateliers, les communs et l'administration occupent le bâtiment de manière horizontale. Le programme plus réservé des CJA se trouve à l'étage, au calme.

La nouvelle entrée, l'accès principal, est au centre du complexe. Elle ouvre l'édification des halls et des lieux aux différentes activités. Le couloir, rue intérieure du bâtiment, relie tous les secteurs du site. Les entrées sont enrichies venant compléter les nouveaux besoins des utilisateurs.

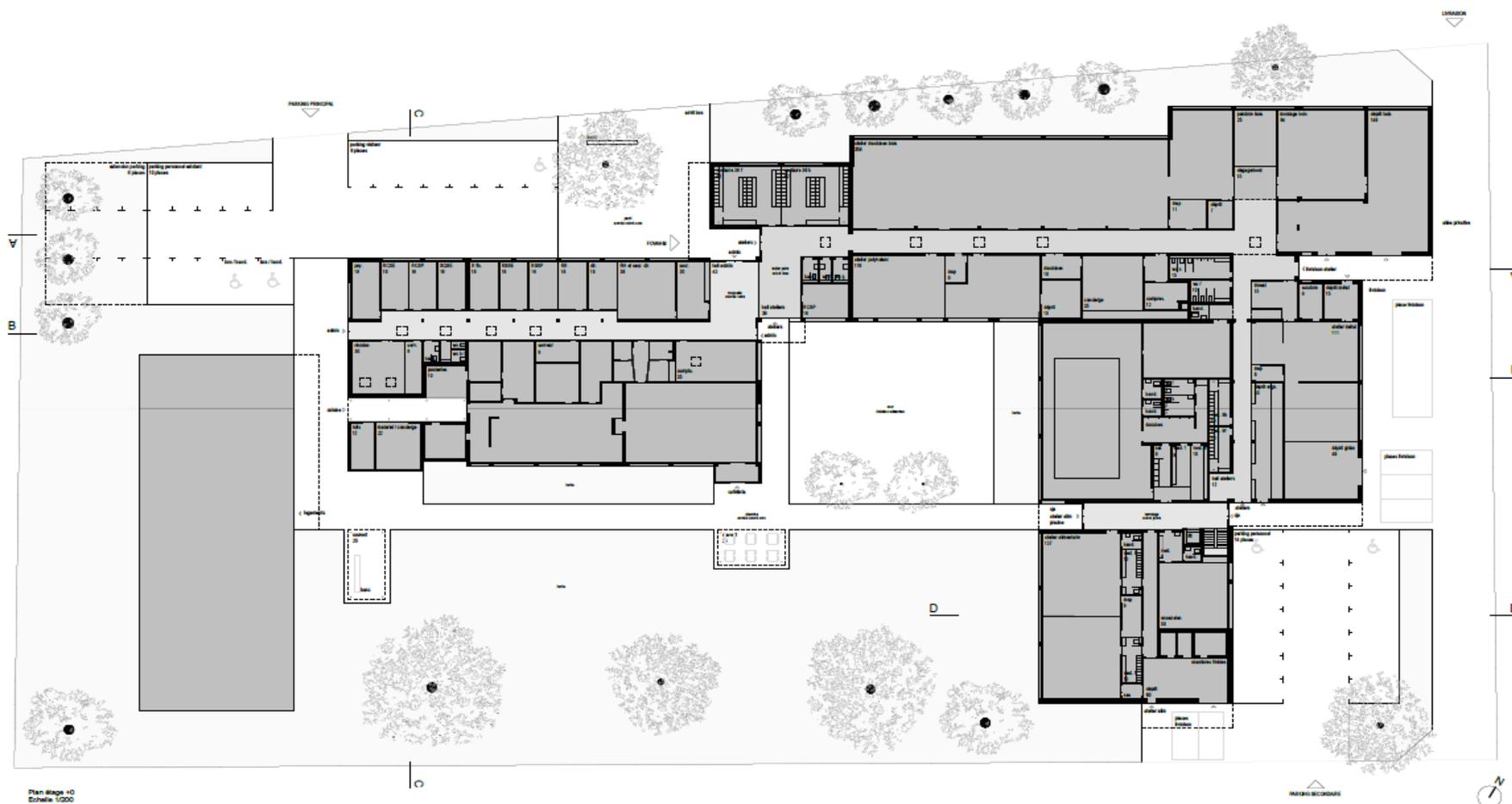
Les façades du complexe existant sont isolées par l'extérieur, les toitures par l'intérieur. Les extensions sont réalisées en ossature bois. Les façades sont revêtues de panneaux de bois lé à au ciment. Ce matériau gris béton des nouvelles entrées dialogue avec les façades existantes. A l'intérieur des ateliers, les murs sont peints, les sols sont en chapeaux peints et les éléments structurels sont effrités. Les plafonds et parties de la zone administrative sont enduits blancs, les sols en moquette et les éléments de boiseries sont enduits. L'ambiance des secteurs CJA est domestique avec des sols en bois, des parois et plafonds blancs.

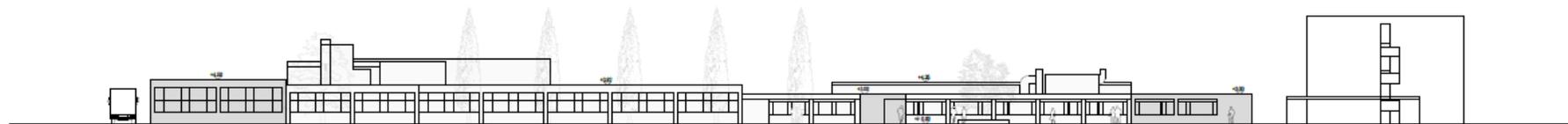
Les bâtiments existants, séparés par des joints de dilatation, sont composés de grands murs en béton armé dans chaque direction qui assurent la résistance parasismique des bâtiments. Les toitures légères en dalle recte autoportante forme un diaphragme rigide et assure la rigidité horizontale. Les bâtiments étant composés de deux niveaux au maximum avec des toitures légères, un renforcement parasismique ne serait pas nécessaire si elles sont construites et de façon simple. Les extensions seront joint à elles structurellement indépendantes et séparées des bâtiments existants par un joint permettant la dilataction horizontale des bâtiments en cas de séisme.

Le phasage de l'exécution est organisé avec l'utilisation d'un bâtiment provisoire, type container préfabriqué. Il accueille différents programmes pendant la durée du chantier. Les étapes de transformation du complexe sont définies par la complexité des interventions, en débutant par la plus contraignante. L'usage permet le maintien d'activité.

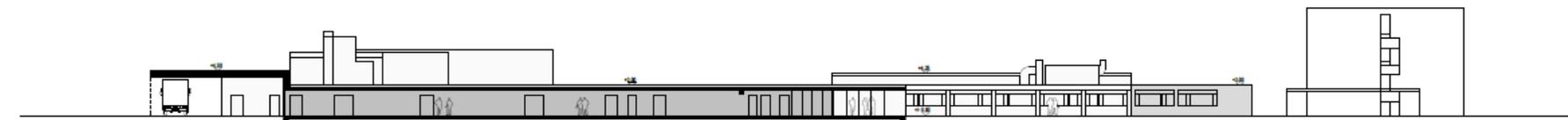


Plan de situation  
Echelle 1/500

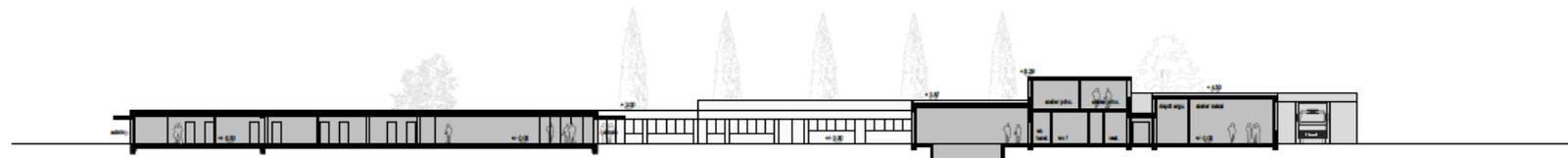




Elevation Nord  
Echelle 1/200



Coupe AA  
Echelle 1/200



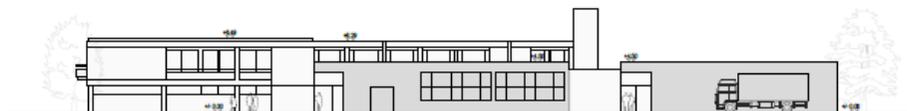
Coupe BB  
Echelle 1/200



Coupe CC  
Echelle 1/200



Coupe DD  
Echelle 1/200



Elevation Ouest  
Echelle 1/200

